

SOMMAIRE

Le Centre Hospitalier
p. 2 à 6

Préparer votre hospitalisation
p. 7 à 8

Votre séjour
p. 9 à 11

Les professionnels qui vous entourent
p. 12

Visiteurs/ Frais d'hospitalisation
p. 13

Préparer votre sortie
p. 14

Vos droits et devoirs
p. 15 à 21

Pôles d'activités et consultations
p. 22 à 32



Madame, Monsieur,

Vous êtes admis dans l'un de nos services.

Ce livret d'accueil est rédigé à votre attention, il vous apporte des informations pour répondre à vos interrogations et faciliter votre séjour.

Le Président et les membres du conseil de surveillance, le Directeur, le Président de la Commission Médicale d'Établissement, les médecins et les membres du personnel vous remercient pour votre confiance et vous souhaitent un prompt rétablissement.

Thierry LEFEBVRE,
Directeur

Le Centre Hospitalier de Périgueux, établissement public de santé, a été inauguré sur son site actuel en 1953. Situé au cœur de la Dordogne, le Centre Hospitalier de Périgueux constitue l'établissement de santé public de référence, pour le territoire du Périgord (410 000 habitants). Il est situé à 100 km de Limoges et 130 km de Bordeaux. Il possède tout l'équipement médico-technique et les compétences pour assurer une prise en charge médicale et chirurgicale optimale des patients, dans les conditions de sécurité exigées par la réglementation.

UN PLATEAU TECHNIQUE MODERNE

Modernisation et regroupement du plateau technique (réalisation de la 1ère tranche de travaux de modernisation)

Le Centre Hospitalier a réalisé en 2010 la construction d'un nouveau bâtiment plus moderne, permettant de regrouper sur un même site le plateau technique et l'ensemble des activités de court séjour (médecine, chirurgie, gynécologie, obstétrique), et d'améliorer et simplifier l'accueil des patients et leur prise en charge. En plus de la reconfiguration complète du plateau technique, cette opération a concerné 192 lits d'hospitalisation et 15 places d'hôpital de jour, pour un montant global de 100 millions d'euros. Cette réalisation permet aujourd'hui :

Un accueil facilité et centralisé

- Point d'entrée unique (hors urgences)
- Un hall d'accueil spacieux et agréable avec point presse et restauration
- Un espace détente familles et patients sur le belvédère avec vue panoramique sur la ville

Un regroupement cohérent des activités de court-séjour

- Une centrale de consultations d'anesthésie-douleur-chirurgie (vasculaire, digestive, viscérale, obésité, ophtalmologie, ORL, urologie, orthopédie, pneumologie, dermatologie, dépistage anonyme et gratuit, aide au sevrage tabagique, annonce en cancérologie et consultations d'asthmatiques avec explorations fonctionnelles respiratoires)
- Un pôle mère-enfant regroupé et modernisé : espace de consultations, bloc obstétrical contigu au bloc central, et chambres tout confort (individuelles, spacieuses, avec douche et rafraîchissement de l'air)
- Un service de néonatalogie à proximité du bloc naissance avec 3 chambres "kangourou"
- Un service de cardiologie complet (avec son plateau technique) regroupé et modernisé
- Un nouveau service de chirurgie ambulatoire avec une capacité étendue passant de 12 à 17 places
- Un nouveau service de réanimation avec une capacité étendue à 18 lits, avec la création de 6 lits de soins continus. Ce service, à vocation polyvalente (médicale et chirurgicale), prend en charge les défaillances d'organes, notamment, de type neurologique, cardiaque, respiratoire, hémodynamique et rénal. Le service de réanimation gère également, l'activité de prélèvements multiples d'organes, permettant de sauver des vies et d'améliorer la santé de patients en attente de greffe. Dans le cadre du Schéma Régional d'Organisation Sanitaire, la réanimation médicale et chirurgicale du CHP constitue le seul service qualifié de Réanimation du département de la Dordogne.

Un plateau technique performant

- Bloc opératoire central de 9 salles d'interventions, 3 salles d'explorations et 1 salle de Surveillance Post-Interventionnelle de 18 places
- Un service d'accueil unique pour toutes les urgences : enfants (espace spécifique) et adultes, y compris gynécologiques, obstétriques et psychiatriques, comportant une unité d'hospitalisation de courte durée de 16 lits
- 30 salles d'explorations fonctionnelles

UN ETABLISSEMENT PLUS ACCUEILLANT ET MIEUX ADAPTE AUX NOUVEAUX MODES DE PRISE EN CHARGE : deuxième tranche de travaux de modernisation 2017-2019

Le programme de travaux de la deuxième tranche a été validé par les pouvoirs publics. Cette décision permet au Centre Hospitalier de Périgueux de poursuivre sa modernisation et proposer à ses patients, de meilleures conditions d'accueil, d'hospitalisation et de prise en charge.

Ce programme prévoit la construction d'un bâtiment neuf qui regroupe l'ensemble des spécialités de médecine sur trois niveaux, en lien fonctionnel avec le bâtiment B qui sera également complètement restructuré et affecté principalement à l'ambulatoire et aux unités alternatives à l'hospitalisation, et avec le bâtiment C mis en service en 2010. Les travaux commenceront début 2017 pour une mise en service prévue en 2019 (études et conception en cours).

UNE OFFRE DE SOINS COMPLETE, EN ADAPTATION CONSTANTE

Principales réalisations et ouverture de nouveaux services

Nouvel hôpital de jour d'oncologie et d'hématologie de 15 places dans des locaux restructurés - Extension du plateau d'imagerie médicale (2ème scanner et 2ème IRM) dans le cadre d'un groupement de coopération sanitaire avec un cabinet de radiologues libéraux, nouveau mammographe à tomosynthèse - Unité d'hospitalisation de chirurgie thoracique (6 lits) - Unité d'Hospitalisation de Soins Palliatifs (12 lits) - Extension de l'Hospitalisation à Domicile et antenne à Nontron - Unité NeuroVasculaire (UNV) pour améliorer la prise en charge des Accidents Vasculaires Cérébraux - Secteur de Soins de Suite et de Réadaptation de 60 lits (secteur polyvalent et deux secteurs spécialisés en gériatrie et cardiologie) - Hôpital de jour de Médecine Spécialités du Pôle Athérome (9 places) - Unité intersectorielle d'hospitalisation psychiatrique sans consentement de 15 lits, pour compléter et renforcer l'offre de soins psychiatriques - Unité de Recherche Clinique - Centre de plaies et cicatrises - Pavillon neuf Alzheimer (192 lits) - Unité de Soins de Longue Durée (60 lits)

PROJET D'ETABLISSEMENT 2015-2019

Ce projet définit 7 grandes orientations stratégiques :

- conforter et développer le rôle d'établissement de recours pour la Dordogne ;
- optimiser le parcours du patient et développer les alternatives à l'hospitalisation complète ;
- améliorer la qualité des soins et le bien-être des patients ;
- améliorer la qualité de vie au travail pour renforcer la motivation des équipes et le présentisme ;
- améliorer les relations ville-hôpital et les partenariats avec les acteurs de santé ;
- promouvoir la prévention et l'éducation thérapeutique ;
- développer le plateau technique, la recherche clinique et la télémédecine.





ORGANISATION ADMINISTRATIVE

La **Direction du Centre Hospitalier de Périgueux** est assurée par Thierry LEFEBVRE. Le Directeur conduit la politique générale de l'établissement et le représente en justice et dans tous les actes de la vie civile.

Une **convention de direction commune a été signée avec les Centres Hospitaliers de SARLAT, LANMARY et DOMME.**

Le **Directoire**, instance collégiale présidée par le Directeur, est composé de 7 membres, dont une majorité issue du corps médical. Il appuie et conseille le directeur dans la gestion et la conduite de l'établissement.

Le **Conseil de Surveillance** est présidé par le Maire de Périgueux. Il comprend des représentants des collectivités territoriales, des représentants du personnel, des personnalités qualifiées et des représentants des usagers (15 membres au total). Ses missions sont centrées sur les orientations stratégiques et le contrôle de la gestion de l'établissement.

La **Commission Médicale d'Établissement** est présidée par le Dr Yannick MONSEAU. Elle intervient dans la politique de qualité et de gestions des risques, elle représente le personnel médical et participe, par ses avis et décisions, au fonctionnement général de l'établissement.

Le **Comité Technique d'Établissement** est présidé par le Directeur de l'établissement et représente le personnel non médical. Il est consulté pour tout ce qui concerne le fonctionnement général de l'établissement.

Le **Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail** est présidé par le Directeur. Il contribue à la prévention des risques professionnels, à l'amélioration des conditions de travail et à la protection de la santé.

La **Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Technique** est présidée par Nelly ALVY, Directrice des Soins. Elle est consultée sur l'organisation générale, l'évaluation, la qualité et la formation des soins paramédicaux.

Le Centre Hospitalier de Périgueux est l'établissement siège de la Communauté Hospitalière de Territoire de Dordogne.



L'HOPITAL EN QUELQUES CHIFFRES

Budget (d'exploitation) 198 millions d'euros

Traitement des Urgences

- 138 868 appels, 97 107 dossiers de régulation, 3 169 sorties effectuées par le SMUR
- 43 187 passages aux Urgences

Hospitalisations - Consultations - Naissances

- 32 641 séjours
- 32 959 entrées directes
- 73 217 consultations
- 1 711 naissances

Actes Médico-techniques

- 1 405 angioplasties et coronographies
- 263 stimulateurs cardiaques posés
- 6 884 IRM
- 16 182 scanners

(Rapport d'activité 2014)

2584 professionnels de santé dont :

- 184 Médecins
- 1888 Personnels des Services Cliniques et Médico-techniques
- 282 Personnels Techniques et Ouvriers
- 230 Personnels Administratifs et de Direction

(source bilan social 2014 - effectifs en nombre)

Capacité d'accueil : 1 273 lits et places

Domaine sanitaire

- Médecine, chirurgie, gynécologie obstétrique : 551 lits et places
- Psychiatrie : 109 lits et places
- Soins de suite et de réadaptation : 54 lits et 12 places d'hospitalisation de jour de SSR cardiologie
- USLD : 60 lits

Domaine médico-social

- EHPAD : 487 lits

Services logistiques, techniques et de gestion

Pour réaliser ses missions, le Centre Hospitalier de Périgueux s'appuie en interne :

Sur des équipes techniques chargées de l'entretien et de la maintenance des locaux et des installations, du matériel biomédical, de la gestion des déchets ;

Sur des équipes logistiques, de restauration pour la fabrication sur site des repas, de blanchisserie pour le lavage du linge (en coopération avec d'autres structures), des magasins pour l'approvisionnement en fournitures des unités.

Service ambulances, service intérieur, central courses

Services administratifs et de gestion

Plateau technique - équipements lourds et spécialisés

- Bloc opératoire central : 9 salles d'interventions, 3 salles d'explorations, 1 salle de Surveillance Post-Interventionnelle de 18 places
- Plateau technique cardiologie : 1 appareil d'angioplastie et de coronarographie, 1 salle de rythmologie et de montée de sonde, 1 salle d'épreuve d'effort, 3 échographes cardio
- Plateau technique imagerie : 2 IRM, 2 Scanners, 3 salles de radio capteur plan, 1 mammographe numérique, 3 échographes
- Plateau technique neurologie : 1 EEG, 1 EMG

Coopération et réseaux avec les autres acteurs de santé

Le CHP est partie prenante de nombreux réseaux de soins au plan départemental, régional et national.

Disciplines et spécialités

- Structure des urgences et SAMU/SMUR/CRRA 15
- Spécialités médicales en médecine interne, diabétologie, endocrinologie, neurologie (avec soins intensifs), gastro-entérologie, dermatologie, pneumologie, cardiologie (avec soins intensifs), pédiatrie, néonatalogie (avec soins continus), rhumatologie et réanimation médico-chirurgicale
- Chirurgie viscérale et digestive, thoracique, vasculaire, urologique, orthopédique et traumatologique, ophtalmologique et oto-rhino-laryngologique, odontologique, chirurgie de l'obésité et chirurgie du rachis
- Soins de Suite et de Réadaptation avec spécialisation en gériatrie et cardiologie
- Activité de gynécologie-obstétrique (maternité de niveau 2B) et de procréation médicale assistée
- 2 secteurs de psychiatrie adulte et 1 secteur de psychiatrie infanto-juvénile
- 2 EHPAD, 1 USLD



*Hélicoptère sanitaire 24h/24, 365 jours/an
(sous réserve des conditions météorologiques)*

VOTRE HOSPITALISATION DANS NOTRE ETABLISSEMENT

Toute hospitalisation s'accompagne d'un certain nombre de formalités. Dans le cas d'une hospitalisation programmée, il importe également de préparer votre séjour et de connaître vos interlocuteurs. Voici tout ce qu'il faut savoir sur la façon dont va se dérouler cette période.

PRE-ADMISSION



Si votre hospitalisation est programmée, il est demandé d'établir votre dossier d'admission à l'avance auprès du bureau des admissions. Pour les formalités administratives concernant votre séjour, vous pourrez vous rendre :

- au bâtiment C niveau 0 : du lundi au vendredi de 8h à 18h30 et le samedi de 8h40 à 17h.
- aux urgences : du lundi au dimanche de 8h à 22h

Votre dossier administratif est géré par les agents du bureau des admissions qui sont à votre disposition pour vous donner toutes les informations utiles et répondre à vos questions.

Un poste d'accueil est à votre écoute au 05 53 45 29 16 et vous oriente dans l'établissement, bâtiment C niveau 0, du lundi au vendredi de 8h à 21h, le samedi de 8h40 à 21h et le dimanche de 14h à 21h.

LES DOCUMENTS ADMINISTRATIFS

Pour faciliter votre admission et dans le cadre de la mise en place du parcours de soins, munissez-vous de votre :

- Carte d'identité, ou de votre carte de séjour ;
- Carte Vitale et de l'attestation papier l'accompagnant, valables à la date des soins comportant ou non la mention du médecin traitant déclaré ;
- Attestation d'accident du travail (le cas échéant) ;
- Carte d'adhérent à une mutuelle ;
- Attestation CMU (Couverture Maladie Universelle) complémentaire ;
- Attestation d'aide médicale État ;
- Attestation de prise en charge pour les ressortissants étrangers.

LES INFORMATIONS MEDICALES À FOURNIR

Pensez à apporter toutes les informations médicales même anciennes, en votre possession :

- Votre carnet de santé ;
- Les ordonnances, résultats d'analyses, radiographies, électrocardiogrammes, carte de groupe sanguin ;
- La lettre de votre médecin traitant.

En cas d'un accouchement, n'oubliez pas la feuille de suivi de la maternité.

Il vous est rappelé que pour être remboursé normalement, tout assuré à partir de 16 ans doit déclarer à sa Caisse Primaire d'Assurance Maladie le médecin traitant qui l'orientera dans son parcours de soins.

Si vous êtes salarié

N'oubliez pas de prévenir aussi votre employeur dès le début de votre hospitalisation. Vous lui confirmerez ensuite votre hospitalisation à l'aide d'un bulletin de situation. Demandez-le au service des admissions, qui vous le fournira.

Si vous n'avez pas de carte vitale

À défaut de présenter la carte Vitale et l'attestation papier, voici les documents qu'il faudra remettre au bureau des admissions selon votre situation :

- Si vous êtes ressortissant de l'Union Européenne (UE) : votre carte européenne d'Assurance Maladie ou le certificat provisoire de remplacement et pour les soins programmés, le formulaire E112 ;
- Si vous venez d'un autre pays en dehors de l'UE : attestation de la prise en charge délivrée par votre assurance privée.

Si vous ne pouvez fournir aucun de ces documents

Votre Caisse d'Assurance Maladie peut établir, sous certaines conditions, une attestation en urgence de la CMU de base ou une attestation de l'Aide Médicale de l'État (AME). Cette procédure se fera à votre demande ou à l'initiative de l'établissement hospitalier dans lequel vous êtes admis.

Argent, bijoux, objets de valeurs

Il est déconseillé d'apporter vos bijoux, argent et objets de valeurs lors de votre séjour à l'hôpital. Toutefois, vous avez la possibilité de déposer votre argent, bijoux et objets de valeur auprès du régisseur qui vous délivrera un reçu après un inventaire. Le régisseur les déposera auprès du trésorier principal.

Pour les retirer vous devez vous rendre à la Trésorerie principale de Périgueux, bâtiment B/C mezzanine, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, sur présentation du reçu et de votre pièce d'identité. **Si vous souhaitez tout de même conserver vos bijoux, argent et objets de valeurs ainsi que votre carte bleue, sachez que la responsabilité de l'hôpital ne peut être engagée en cas de perte, vol ou de détérioration.** Par conséquent, veillez à ne garder sur vous lors de votre séjour que ce qui vous est absolument indispensable pour les dépenses de la vie courante.

Non divulgation de présence

Si vous le souhaitez, vous pouvez demander au bureau des admissions ou au cadre de santé de l'unité la non divulgation de votre présence dans l'établissement.

Hospitalisation en urgence

Les formalités pourront être réduites. Toutefois, vous ou l'un de vos proches devrez présenter les documents nécessaires au bureau des admissions dans les meilleurs délais afin de régulariser votre dossier administratif.

Accessibilité

Des fauteuils roulants sont à votre disposition contre remise d'un chèque de caution. Pour connaître les modalités, veuillez vous renseigner auprès du poste d'accueil.

Accueil sur Périgueux des familles de patients hospitalisés

Des possibilités d'hébergement existent à Périgueux, renseignez-vous auprès du service et du poste d'accueil de l'établissement.

Associations

Des associations ont passé une convention avec l'hôpital. Vous pouvez consulter la liste de ces associations et leurs coordonnées auprès du point d'accueil de l'établissement.

Aumônerie – cultes

Les permanences du service d'aumônerie sont à votre disposition pour vous mettre en relation avec les représentants du culte de votre choix :

Lieu : bâtiment C, parvis
Horaires jours ouvrables :
 9h30-11h30 / 14h30-17h
Téléphone : 05.53.45.26.35



Pour tous renseignements complémentaires :

Catholique : Diacre SCHOTT - 06 18 42 20 16 - 05 53 22 80 52
Musulman : Monsieur FALOUK (imam) - 06 22 34 82 78
Protestant : Monsieur MUNCH (pasteur) - 06 75 11 31 80
Israélite : Monsieur COHEN (rabbin) - 06 60 49 59 08 - 05 57 78 19 93
Autres cultes : merci de s'adresser à l'aumônerie

Autorisation de sortie temporaire

Pendant votre séjour, si votre état le permet, le médecin du service peut vous accorder une autorisation d'absence n'excédant pas 48h. Les frais de transports éventuels sont à votre charge.

Recommandation avant le week-end : les permissions pour le week-end sont à prévoir le vendredi.

Bibliothèque

Un service gratuit de prêt de livres et de revues est assuré auprès des malades hospitalisés dans chaque service par des bénévoles

de l'association «Culture et bibliothèque pour tous». Renseignez-vous auprès du personnel soignant.

Courrier

Vous pouvez recevoir et expédier du courrier. Les lettres recommandées, mandats, colis vous seront remis en mains propres. Nous vous recommandons de faire préciser votre adresse :

Vos nom et prénom
 Nom du service d'hospitalisation
 80 avenue Georges Pompidou CS 61 205
 24019 PERIGUEUX CEDEX

Diététique

Sur prescription des médecins hospitaliers, prise en charge diététique des patients hospitalisés (consultations externes : 05 53 45 25 25).

Identitovigilance : votre sécurité, c'est aussi bien s'identifier !

Le Centre Hospitalier a mis en place une politique d'identitovigilance, visant à diminuer le risque d'erreur d'identification des patients. Dans ce cadre, il vous est demandé de participer :

- En présentant toute pièce avec photo permettant votre identification dès votre arrivée auprès de l'agent administratif ;
- En vérifiant les étiquettes qui vous sont remises ;
- En acceptant de porter un bracelet d'identification pendant toute la durée de votre hospitalisation ;
- En répondant lorsqu'un personnel du service de soins vous demande confirmation de votre identité.
- Afin d'éviter toute erreur, n'hésitez pas à vérifier les informations présentes sur votre étiquette et sur votre bracelet d'identification (nom, prénom et date de naissance).

Interprètes

Vous pouvez bénéficier d'un service bénévole d'interprètes. La traduction en langage des signes est également proposée. Renseignez-vous auprès du service et du poste d'accueil de l'établissement.

Laïcité

En tant qu'établissement public de santé, le Centre Hospitalier de PERIGUEUX a l'obligation de respecter le principe de laïcité et doit garantir une rigoureuse neutralité dans les faits et apparences de ses personnels. La Charte des droits de la personne hospitalisée demande de tenir compte des croyances et convictions des malades accueillis sans que cela porte atteinte au fonctionnement du service, à la qualité des soins, aux règles d'hygiène et à la tranquillité des patients et de leurs proches. Tout prosélytisme est interdit.

Linge-toilette

Pour le confort de votre séjour, apportez du linge personnel, y compris le linge et le nécessaire de toilette. Sachez que l'hôpital n'assure pas le nettoyage de votre linge.

Sécurité incendie

La conduite à tenir en cas d'incendie est précisée sur les plans d'évacuation apposés dans les services ou sur les consignes installées sur les portes des chambres. Si vous décelez des fumées ou des odeurs suspectes prévenez immédiatement le personnel.

Que faire en cas d'incendie ?

Dans votre chambre : gardez votre calme, donnez l'alerte en prévenant immédiatement le personnel du service : soit en vous déplaçant et en fermant la porte derrière vous, soit en utilisant l'appel malade.

Hors de votre chambre : fermez portes et fenêtres, ne la quittez pas sans y avoir été invité par le personnel ou les sapeurs pompiers. Si les couloirs sont très enfumés, isolez-vous en calfeutrante votre porte avec un linge mouillé.

En cas d'évacuation, suivez rigoureusement les instructions données par le personnel ou les sapeurs pompiers. Ne revenez pas sur vos pas dans votre chambre sans y avoir été autorisé.



Stationnement et circulation

Le code de la route est applicable dans l'enceinte hospitalière. Veuillez respecter les indications figurant sur les panneaux de signalisation et les emplacements de parking. Merci de respecter les places et les accès réservés, et de ne pas utiliser vos avertisseurs. Il pourra être fait appel aux services de police en cas de véhicule en stationnement gênant.

En plus des places réglementaires réservées aux personnes handicapées et des places réservées aux ambulances, VSL, taxis et dépose minute, le Centre Hospitalier propose une trentaine de places pour les personnes à mobilité réduite.

Tabac



Il est rigoureusement interdit de fumer dans la chambre, dans les locaux de l'hôpital et à moins de 10 mètres des entrées.

Le décret du 15 novembre 2006 prévoit le paiement d'une amende pour les contrevenants.

Le Centre Hospitalier de Périgueux adhère au RESPADD (Réseau de Prévention des Addictions) et témoigne ainsi de son engagement dans la prévention et la lutte contre le tabagisme. Si vous êtes fumeur et que vous avez besoin d'aide, vous pouvez en parler à un membre de l'équipe soignante. Il existe dans l'établissement un Centre d'Aide au Sevrage Tabagique.

Point presse, cadeaux, restauration légère

Une boutique « Relais H Café » est à votre disposition dans le Bâtiment C niveau 0. Elle est ouverte **de 8h à 19h en semaine et de 9h à 19h les weekends et jours fériés**. Vous y trouverez une offre variée de restauration rapide, presse, produits de dépannage, confiseries et jouets.

Des distributeurs de boissons chaudes et froides sont installés dans le hall principal du bâtiment C, au bâtiment A et aux Urgences.

Télévision/Téléphone/Internet

Accueil à la boutique « Relais H Café », du lundi au samedi de 10h à 18h, les dimanches et jours fériés de 14h à 18h.



Téléphone

Si vous souhaitez être joignable pendant votre séjour, il vous appartient dès votre admission de vous présenter à la boutique « Relais H Café » située dans le hall d'accueil afin qu'une ligne téléphonique permettant de recevoir des appels soit mise à votre disposition (service gratuit).

En cas de changement de chambre et à votre sortie, il convient que vous en informiez l'hôtesse de la boutique, ou de votre chambre en composant le 50 28.

Si vous souhaitez appeler à l'extérieur, il conviendra de créditer votre compte.

Les téléphones portables doivent être éteints, leur usage est interdit dans les bâtiments afin de respecter le repos des patients et préserver les équipements médicaux.

Télévision

Pour bénéficier de programme télévisé avec choix d'abonnement payant, ainsi que de l'accès à Internet, merci de vous présenter à la boutique « Relais H café » située dans la boutique du hall d'accueil.

Le niveau sonore de votre poste de télévision ne doit en aucun cas gêner le repos des autres patients et il est interdit d'utiliser un téléviseur personnel.

Restauration – Hôtellerie

Le service restauration produit sur place plus d'un million de repas par an dans le plus grand respect des règles d'hygiène et de traçabilité, dans un souci constant d'amélioration de la qualité. Une étroite collaboration avec les diététiciennes de l'établissement existe ainsi qu'avec le Comité de Liaison Alimentation-Nutrition (CLAN) afin de vous proposer des menus équilibrés, variés et adaptés à votre état de santé et besoins nutritionnels. En collaboration avec l'équipe soignante, vous participez au choix de vos repas grâce à des grilles de menus diffusés dans les unités. Des condiments (sel, poivre, moutarde) sont à votre disposition pour adapter l'assaisonnement de vos plats.

Vos repas sont servis aux heures suivantes selon le service où vous êtes hospitalisé :

Petit-déjeuner : à partir de 7h

Déjeuner : de 11h45 à 12h30

Dîner : de 18h00 à 19h00

Une équipe pluridisciplinaire à votre service

Placée sous la responsabilité du Chef de service et des cadres de santé, elle comprend l'ensemble des professionnels de santé qui assurent vos soins. Elle est garante de la qualité des soins qui vous sont dispensés. Vous trouverez indiqués sur la tenue de votre interlocuteur, son nom et sa fonction.

Le médecin

Lors de votre séjour, un médecin s'occupe plus particulièrement de vous. Il réalise les actes de prévention, de diagnostic, de thérapie et de recherche. Il vous donne toute information sur votre état de santé, sur les examens et traitements prescrits. Il peut recevoir votre famille sur rendez-vous. Dans son travail il peut être assisté de médecins attachés, assistants, internes.



La sage-femme

Elle assure le suivi de la grossesse, pratique les accouchements sans complication et prodigue les soins à la mère et au nouveau né. Elle anime des séances de préparation à la naissance et à la parentalité.

Le cadre supérieur de santé et le cadre de santé

Ils/elles organisent l'activité paramédicale, animent et coordonnent les moyens des services de soins. Ils veillent à la qualité des soins.

L'infirmier(e) (et puéricultrice en pédiatrie)

Il/elle réalise les soins infirmiers afin de maintenir ou de restaurer la santé de la personne, adulte ou enfant. Il concourt à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.

L'aide-soignant(e) (et auxiliaire de puériculture en pédiatrie)

Il/elle réalise en collaboration et sous la responsabilité de l'infirmier(e), les soins d'hygiène et de confort.

L'agent de service hospitalier

Il/elle effectue l'entretien des locaux, contribue à l'accueil et au confort des personnes hospitalisées et les accompagne dans leurs déplacements internes.

Le psychologue

Il a pour mission l'accompagnement psychique des patients et de leur famille. Il conçoit et met en place les moyens et méthodes nécessaires à son action thérapeutique.

La diététicienne

Elle veille à l'hygiène alimentaire des patients.

L'assistante sociale

Elle a pour mission de conseiller et d'accompagner les patients et leurs familles dans les différentes démarches. Elle peut, à ce titre, intervenir auprès des organismes sociaux et médico-sociaux pour prévenir ou remédier à toutes difficultés sociales ou médico-sociales. Si vous souhaitez rencontrer une assistante sociale (pour préparer votre retour à domicile, régler des problèmes d'ouverture de droit ou de prise en charge financière, etc.), indiquez-le au cadre de santé du service.

Vous pouvez contacter le service au 05 53 45 25 27.

Le manipulateur d'imagerie médicale, le préparateur en pharmacie et le technicien de laboratoire

Ils contribuent à la réalisation des examens complémentaires durant l'hospitalisation.

Le masseur-kinésithérapeute, le psychomotricien, l'ergothérapeute, l'orthophoniste et l'orthoptiste

Ils dispensent les soins de rééducation.

L'agent administratif et la secrétaire médicale

Ils/elles assurent tout au long de votre séjour la prise en charge administrative et participent à l'information. Au sein du service, ils contribuent au relais entre l'équipe soignante et les patients ou leurs proches et le médecin traitant.

Les étudiants

Ils réalisent des temps de formation en stage dans les services de soins, sous la responsabilité des professionnels de santé dont ils dépendent.

VISITEURS

Vos parents et amis sont les bienvenus. Les **visites sont autorisées de manière générale de 13h à 20h**, sauf situation particulière. La visite des enfants de moins de 15 ans est déconseillée. Il convient de respecter les conditions de visite propres au service dans lequel vous êtes hospitalisé, notamment les règles d'hygiène en vigueur.

Prestations Accompagnants

Les accompagnants d'un patient hospitalisé peuvent, pour le repas de midi, **accéder au restaurant du personnel** (situé à côté de l'IFSI) du lundi au samedi, de 11h30 à 14h.

Les accompagnants **peuvent prendre un petit déjeuner ou un repas le soir auprès de leurs proches ou bien dormir en bénéficiant de couchettes, après l'avoir signalé au service et sous réserve de l'accord médical.**

Pour bénéficier de ces prestations (repas, couchettes), vous devez acheter des tickets qui sont disponibles à l'accueil et les remettre au personnel soignant.

Les modalités de retrait des tickets à l'accueil sont :

- avant 10h ou la veille pour le repas du midi
- avant 12h30 pour le repas du soir

Les horaires d'ouverture de l'accueil sont les suivants :

- *Bâtiment C : du lundi au vendredi de 8h à 18h et le samedi de 8h40 à 17h*
- *Pavillon Félibres : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h*

FORFAIT JOURNALIER

Il représente la participation financière du patient aux frais d'hébergement entraînés par son hospitalisation. Il est dû pour tout séjour supérieur à 24h y compris le jour de sortie. L'assurance maladie ne rembourse pas ce forfait mais il est pris en charge par la plupart des mutuelles.

Si vous avez des questions sur une facture, il faut réagir dès sa réception ! Vous souhaitez des précisions sur le montant ou le contenu d'une facture, appelez au 05 53 45 27 91 pour les soins externes et au 05 53 45 25 66 pour l'hospitalisation.

Si vous avez des difficultés pour régler compte tenu de vos ressources, adressez-vous à la Trésorerie Principale, bâtiment C mezzanine ou au 05 53 02 63 00.

FRAIS D'HOSPITALISATION

Votre hospitalisation n'est pas gratuite.

Si vous êtes assuré social et si vous n'avez pas de mutuelle, une partie des frais d'hospitalisation est à votre charge ainsi que le forfait journalier.

Si vous n'êtes pas assuré social et ne pouvez pas bénéficier de la CMU de base ou de l'aide médicale d'Etat, l'intégralité des frais d'hospitalisation est à votre charge.

Dans ces deux cas, selon l'article R.6145-4 du code de la santé publique, un engagement de payer ainsi qu'une provision vous seront réclamés lors de votre admission. Les tarifs pratiqués sont affichés à l'accueil principal.

Supplément tarif : **il s'applique si vous bénéficiez d'un régime particulier.**

Chambres individuelles

Le Centre Hospitalier dispose de chambres individuelles. Elles vous seront attribuées en fonction des disponibilités dans le service et vous seront facturées.

Ce supplément n'est jamais pris en charge par la Sécurité Sociale même si vous êtes couvert à 100%. Selon votre contrat, votre mutuelle peut vous rembourser partiellement ou totalement. Dans le cas contraire, vous devez vous en acquitter. Renseignez-vous auprès du poste d'accueil.

Dépassement d'honoraires médicaux

Un supplément s'applique en cas de dépassement d'honoraires médicaux dans le cadre de l'activité libérale. Certains praticiens hospitaliers peuvent recevoir en consultation, dans le cadre de leur activité privée, des patients qui en ont exprimé le choix.

Vous pouvez faire ce choix après avoir été informé par le praticien. Les tarifs doivent être affichés. Pour les consultations, le règlement des honoraires s'effectue directement auprès du praticien.

En cas d'hospitalisation, ce choix doit être exprimé par écrit au moyen du formulaire type à remplir qui vous sera remis par le médecin. Cette possibilité vous est offerte, ce n'est jamais une obligation. Ce choix entraînera un supplément qui ne sera pas forcément pris en charge par votre régime complémentaire. Votre caisse d'assurance maladie et votre mutuelle vous rembourseront selon les barèmes officiels et les modalités qui leur sont propres.

PREPARER VOTRE SORTIE

La date de votre départ est fixée par le médecin, mais vous pouvez quitter à tout moment l'établissement. Lorsque votre demande de départ est jugée prématurée par le médecin, vous devez signer une attestation établissant que vous avez eu connaissance des dangers que ce départ prématuré représente pour vous.

Les formalités à accomplir

Avant de quitter l'établissement, présentez-vous ou déléguez un membre de votre famille au bureau des admissions pour clore votre dossier administratif, payer les différents frais liés à votre séjour et obtenir un bulletin de situation nécessaire au remboursement des indemnités journalières.

Si votre état exige un transport en ambulance ou en Véhicule Sanitaire Léger, il est alors prescrit par le médecin. Vous avez le libre choix du prestataire.

Les mineurs ne peuvent quitter l'hôpital que s'ils sont accompagnés de l'un au moins des détenteurs de l'autorité parentale ou d'une personne munie d'une autorisation parentale écrite sur présentation d'une pièce d'identité.

Modalités de sorties personnalisées avec notre service social

Sur décision médicale, l'assistante sociale de l'hôpital peut vous aider à assurer la continuité des soins en organisant, par exemple :

- Votre retour à domicile ;
- Votre convalescence en maison de repos.

Avant de quitter le service, adressez-vous à l'équipe soignante qui vous remettra votre dossier de sortie.



Information Patient VIA TRAJECTOIRE

Après une hospitalisation, votre état de santé peut nécessiter la poursuite des soins dans un secteur de convalescence et de réadaptation. Afin de préparer votre admission dans une unité de soins de suite et de réadaptation ou d'hospitalisation à domicile, des données vous concernant vont être transmises informatiquement par le logiciel d'orientation «ViaTrajectoire».

Les informations médicales et administratives sont traitées par des professionnels de santé dans le strict respect du secret médical. Il vous est possible de modifier ou de vous opposer au recueil et au traitement des données nominatives (Art 36, loi du 6 janvier 1978). Les Hospices civils de Lyon, développeur du dispositif, sont responsables du traitement des données. Le logiciel « ViaTrajectoire » est déclaré à la CNIL sous le numéro 1167025.

Pour en savoir plus :

<https://trajectoire.sante-ra.fr>

<http://www.cnil.fr>

VOS DROITS ET DEVOIRS

Droits des patients

L'établissement s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre le respect des droits du patient.

Ces droits sont clairement définis et ont fait l'objet de différentes chartes, tant au niveau national qu'au niveau européen. Ces chartes sont également mises à votre disposition sur notre site internet.

Le Centre Hospitalier et les médias

L'établissement reçoit des demandes de reportages de la part des rédactions de presse, radios ou télévisions. Le Directeur donne systématiquement son accord pour tout reportage au sein de l'établissement. Mais cette autorisation ne décharge pas le journaliste de vous demander votre autorisation individuelle expresse pour vous photographier, vous filmer ou vous interviewer. Si vous constatez que ce principe n'est pas respecté, vous pouvez contacter le service Communication de l'établissement.

Pour les enfants mineurs et les majeurs protégés, il doit obtenir l'accord du représentant légal. Cette autorisation doit être écrite. Les images des patients sont réalisées sous l'entière responsabilité des professionnels de la presse. Le Centre Hospitalier ne saurait être appelé en garantie en cas de litige consécutif à une autorisation.

AUTORITÉ PARENTALE

Hospitalisation d'un mineur

Le consentement aux soins et aux interventions chirurgicales des mineurs appartient au détenteur de l'autorité parentale. Dans le cas où le refus d'un traitement par la personne titulaire de l'autorité parentale risque d'entraîner des conséquences graves pour la santé du mineur, le médecin délivre les soins indispensables.

Le mineur a le droit de recevoir lui-même une information et de participer à la prise de décision le concernant, d'une manière adaptée à son degré de maturité. Dans le cas où le mineur s'oppose à la consultation du ou des titulaires de l'autorité parentale, afin de garder le secret sur son état de santé, le médecin peut mettre en œuvre le traitement ou l'intervention après avoir tout tenté pour faire changer d'avis le mineur. Dans ce cas, le mineur se fait accompagner d'une personne majeure de son choix.

INFORMATION ET CONSENTEMENT

Droit à l'information et au consentement éclairé

Le patient a droit à une information intelligible, claire et loyale, cette information doit être donnée par chaque professionnel dans son domaine de compétence et dans le respect des règles professionnelles qui lui sont applicables. Le patient doit pouvoir exprimer son consentement avant la réalisation de tout acte médical. Ce consentement doit être libre et éclairé notamment par l'information donnée en amont par le médecin. Ce consentement peut être retiré à tout moment. Si vous êtes mineur : la loi prévoit que vous avez le droit de recevoir vous-même une information et de participer à la prise de décision vous concernant.

Désignation de la personne de confiance

La loi n° 2002-303 du 4 mars 2002 sur les droits des malades donne la possibilité à toute personne majeure de désigner par écrit une « personne de confiance ». La personne de confiance peut-être un parent, un ami, un proche, votre médecin traitant, ou toute autre personne que vous aurez choisie et dont vous aurez obtenu l'accord.

Un formulaire vous sera remis dans le service de soins. Il vous permettra de désigner la personne de confiance de votre choix. Son nom sera consigné dans votre dossier médical et vous pourrez la révoquer à tout moment.

Elle peut vous accompagner dans vos démarches et assister aux entretiens médicaux afin de vous aider dans vos décisions. Elle sera sollicitée si vous n'êtes pas vous-même en état d'exprimer votre volonté.

Rédaction des directives anticipées

Conformément au décret n°2006-119 relatif aux directives anticipées, portant application de la loi dite «Leonetti», toute personne majeure peut écrire des directives anticipées qui seront conservées dans son dossier médical. Elles seront prises en compte par le médecin si vous ne pouvez plus exprimer votre volonté. Vous pouvez ainsi faire connaître votre souhait de limiter ou arrêter les traitements en cours. Ces directives sont révocables à tout moment.

Les équipes sont à votre disposition pour tout renseignement complémentaire sur ces sujets.

Majeurs protégés

La personne protégée a le droit de recevoir elle-même une information et de participer à la prise de décisions la concernant d'une manière adaptée à son discernement. Si le majeur sous tutelle est apte à exprimer sa volonté et à participer à la décision, son consentement doit être systématiquement recherché. Dans le cas où le refus d'un traitement par le tuteur risque d'entraîner des conséquences graves pour la santé du majeur sous tutelle, le médecin délivre les soins indispensables.

Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé

L'hôpital est accessible à tous, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Dans ce cadre, il existe au Centre Hospitalier de Périgueux une Permanence d'Accès aux Soins et à la Santé (PASS) dont le rôle est de faciliter l'accès au système de santé aux personnes en situation de précarité et à les accompagner pour les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits.

Cette permanence, située au Service d'Accueil des Urgences, est assurée par une assistante sociale.

Heures de présence : de 8h45 à 17h, du lundi au vendredi.

Vous pouvez contacter la PASS au 05 53 45 26 07.

COMMUNICATION DU DOSSIER MEDICAL

Délai de conservation du dossier médical

Le délai unique de conservation est de 20 ans à compter du dernier passage dans l'établissement.

Les exceptions :

Pour les mineurs âgés de moins de huit ans lors du dernier passage dans l'établissement, le dossier est conservé jusqu'à son 28ème anniversaire.

Pour les dossiers de personnes décédées moins de 10 ans après le dernier passage dans l'établissement, le délai de conservation est de 10 ans à compter de la date du décès.

Communication du dossier médical

Vous pouvez accéder aux informations contenues dans votre dossier selon la loi du 4 mars 2002 : soit par consultation sur place, soit par l'envoi des documents.

Pour cela, vous devez télécharger directement sur notre site internet (www.ch-perigueux.fr rubrique « droits du patient ») un **formulaire de demande d'accès au dossier médical** à nous adresser, accompagné d'un justificatif de votre identité.

Si vous n'avez pas accès à internet, vous pouvez écrire à « **Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier, 80 avenue Georges Pompidou CS 61205, 24019 PERIGUEUX CEDEX** » et nous vous transmettrons le formulaire de demande d'accès au dossier médical.

Pour les mineurs, le droit d'accès est exercé par le titulaire de l'autorité parentale. À la demande du mineur, cet accès a lieu par l'intermédiaire d'un médecin.

Les ayants-droits ont accès au dossier médical d'une personne décédée en justifiant de leur identité et de leur lien de parenté avec le défunt pour : connaître les causes de la mort, défendre la mémoire du défunt ou faire valoir leurs droits sauf volonté contraire exprimée par la personne avant son décès.

Informatique et libertés

Dans le respect du secret médical et des droits du malade, le DIM (Département de l'Information Médicale) a la vocation d'être un lieu privilégié de centralisation, de synthèse et d'analyse de l'information médicale hospitalière. **Conformément à l'article Article R6113-7 du code de la Santé publique, les personnes soignées dans l'établissement sont informées :**

- Que des données les concernant font l'objet d'un traitement automatisé dans les conditions fixées par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- Que ces données sont transmises au médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement et sont protégées par le secret médical ;
- Qu'elles peuvent exercer leur droit d'accès et de rectification et que ce droit s'exerce, le cas échéant, auprès du médecin responsable de l'information médicale dans l'établissement, directement ou par l'intermédiaire du praticien responsable de la structure médicale dans laquelle elles ont reçu des soins ou du praticien ayant constitué leur dossier ;
- Qu'elles ont le droit de s'opposer pour des raisons légitimes au recueil et au traitement de données nominatives les concernant, dans les conditions fixées à l'article 38 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 précitée.

Praticiens Hospitaliers: : Dr BUHAJ V (Médecin Responsable), Dr BOUTREUX S

VOUS ETES HOSPITALISE(E), VOTRE OPINION NOUS INTERESSE

Par mail :

Afin d'améliorer la qualité des services et des soins offerts aux patients, le Centre Hospitalier de Périgueux participe activement à la démarche nationale de mesure de la satisfaction des patients hospitalisés e-Satis. Dans le cadre de cette enquête, vous serez invités par mail à donner votre point de vue sur la qualité de votre prise en charge via un questionnaire en ligne totalement anonyme.

Afin d'y participer, merci de bien vouloir donner au bureau des admissions votre adresse mail ou vérifier qu'elle est mise à jour.

Par courrier :

Vous trouverez dans le livret d'accueil un questionnaire de satisfaction sur les différentes prestations qui vous ont été délivrées au cours de votre séjour. **N'hésitez pas à le remplir et à nous le retourner, même de façon anonyme.**

Tous les questionnaires reçus font l'objet d'une analyse dont les résultats sont communiqués à la Commission des relations avec les usagers afin de prendre connaissance du niveau de satisfaction globale et d'envisager les mesures d'amélioration de la qualité qui peuvent ressortir de ces questionnaires.



REMERCIEMENTS ET RECLAMATIONS

Remerciements, griefs, doléances, remarques et réclamations

Vos courriers de remerciements sont systématiquement transmis au personnel des services. Si vous n'êtes pas satisfait de votre prise en charge, nous vous invitons à vous adresser directement au cadre de santé ou au responsable du service. Ils vous écouteront et vous apporteront des éléments d'explication.

Les usagers ou leurs proches désirant exprimer un grief du fait de l'activité de l'établissement peuvent adresser leur courrier à :

Monsieur le Directeur du Centre Hospitalier
80 avenue Georges Pompidou
CS 61205 - 24 019 PERIGUEUX CEDEX
 ou par mail : dg.secretariat@ch-perigueux.fr

Une permanence téléphonique est assurée par le secrétariat de la Direction des Usagers, des Risques et de la Qualité pour recueillir les réclamations orales du lundi au vendredi, de 8h30 à 17h (16h le vendredi). **Tél : 05.53.45.25.64.**

En dehors de ces plages horaires, un répondeur est mis à la disposition des patients et des familles au numéro suivant : **05.53.45.25.34.**

Examen des plaintes et réclamations

Dès réception de votre plainte ou réclamation, le Directeur vous adresse un courrier et organise une enquête en interne. Une réponse écrite vous sera adressée de manière systématique.

Il pourra également vous être proposé de rencontrer le médiateur médical et/ou le médiateur non médical de l'établissement. Ces 2 personnes sont chargées de rencontrer les usagers qui ne sont pas satisfaits de leur prise en charge ou de celle de leurs proches, de les écouter, de leur apporter des explications et de leur indiquer les voies de conciliation et de recours dont ils disposent. L'ensemble des réclamations reçues, qu'elles soient écrites ou orales, sont analysées chaque année par la CRUQPC (Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge).

Commission des Relations avec les Usagers et de la Qualité de la Prise en Charge (CRUQPC)

La CRUQPC a pour missions de veiller à ce que vos droits soient respectés et de vous aider dans vos démarches. Elle peut être amenée à examiner vos plaintes ou réclamations. De plus, elle doit recommander à l'établissement l'adoption de mesures afin d'améliorer l'accueil et la prise en charge des personnes hospitalisées et de leurs proches.

La CRUQPC se compose du Directeur de l'établissement ou de son représentant, du médiateur médical et non médical, de 2 représentants des usagers et de différents représentants de l'établissement.

Vous pouvez consulter la liste des membres au point d'accueil ou sur le panneau d'affichage de l'accueil.

Recommandations

Nous nous engageons à respecter vos droits, merci de respecter nos règles.

Le règlement intérieur du CHP est accessible directement sur notre site internet ou auprès des services.

Recommandations spécifiques :

- Éviter les visites en groupe ;
- Faire preuve de discrétion, respecter le repos et l'intimité des patients ;
- Ne remettre aucun aliment ou boisson sans l'accord de l'équipe soignante, ni stocker dans la chambre ;
- Les plantes vertes, fleurs coupées et les animaux sont interdits ;
- L'introduction de boissons alcoolisées ou de stupéfiants est prohibée.

QUALITE ET GESTION DES RISQUES

Le Centre Hospitalier de Périgueux s'engage dans une démarche d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins, dans le respect des principes énoncés dans la charte du patient hospitalisé.

1 - Démarche de certification

La certification des établissements de santé est une démarche ayant pour objectif de concourir à l'amélioration de la prise en charge des patients dans les hôpitaux et cliniques sur l'ensemble du territoire français.

Elle consiste en une auto-évaluation, suivie d'une visite réalisée par des professionnels de santé extérieurs à l'établissement, et intègre enfin un dispositif de suivi. Le tout vise à engager les professionnels de l'établissement dans une démarche Qualité durable. Elle est suivie par la Haute Autorité de Santé.

La prochaine visite de certification de la Haute Autorité de Santé aura lieu du 8 au 12 février 2016.

2 - La lutte contre le risque infectieux

L'efficacité des mesures d'hygiène mises en place dans les services de soins est l'affaire de tous et dépend de votre participation et de celles de vos visiteurs. Les infections nosocomiales et les infections liées aux soins sont des infections qui apparaissent au cours ou à la suite d'une hospitalisation et qui étaient absentes à l'admission. Afin de prévenir le risque infectieux lié aux soins et à l'environnement, notre établissement dispose d'une Commission du Risque Infectieux (CRI), d'une équipe opérationnelle d'hygiène chargée de la mise œuvre de la politique définie par la CRI et d'un réseau de correspondants médicaux et paramédicaux en hygiène dans les services de soins.

3 - Evaluation des Pratiques Professionnelles

L'évaluation des pratiques professionnelles a pour but l'amélioration continue de la qualité des soins et du service rendu aux patients par les professionnels de santé. Elle vise à promouvoir la qualité, la sécurité, l'efficacité et l'efficience des soins et de la prévention et plus généralement la santé publique, dans le respect des règles déontologiques.

Elle consiste en l'analyse de la pratique professionnelle en référence à des recommandations et selon une méthode élaborée ou validée par la Haute Autorité de santé et inclut la mise en œuvre et le suivi d'actions d'amélioration des pratiques.

Les médecins et le personnel soignant exerçant au Centre de Périgueux mettent en œuvre des évaluations de leurs pratiques professionnelles selon les modalités définies par la Haute Autorité de santé.

4 - Indicateurs qualité

Dans le cadre de la démarche d'amélioration de la qualité des soins et de la transparence du système de santé offrant de nouveaux moyens de pilotage, le Ministère de la santé a mis en place un dispositif de généralisation des indicateurs de qualité des établissements de santé.

Les indicateurs de qualité et de soins du CH de Périgueux peuvent être consultés sur les panneaux d'affichage situés dans le hall d'accueil.

5 - Vigilances sanitaires

La Commission Médicale d'Établissement a désigné les praticiens correspondants de vigilances sanitaires réglementées. Ces praticiens sont les interlocuteurs privilégiés de leurs confrères en cas d'anomalies ou d'incidents constatés dans chaque domaine référencé, par l'intermédiaire d'une fiche de signalement propre aux vigilances sanitaires.



DOULEUR

Evaluer la douleur dans le but de la soulager fait partie des droits des patients.

Prévenir et traiter la douleur ou du moins la contrôler c'est possible avec des moyens comme l'analgésie contrôlée par le patient, l'anesthésie locale, et d'autres moyens techniques modernes, alliés à des prises en charge d'accompagnement, privilégiant le confort, l'humanité et l'écoute. Les patients, adultes, enfants ou personnes âgées souffrant de douleurs aiguës liées à une maladie, un traumatisme, une intervention chirurgicale ou obstétricale, etc... sont pris en charge par l'équipe d'anesthésie et dans les services d'hospitalisation.

Les patients souffrant de douleurs chroniques, rebelles aux traitements antalgiques usuels, sont pris en charge, hors hospitalisation, lors d'une consultation externe, auprès de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation et de traitement de la douleur. Le Comité local de lutte contre la douleur (CLUD) coordonne et optimise au sein de l'établissement les efforts de lutte contre la douleur.

LA MAISON DES USAGERS

Le Centre Hospitalier de Périgueux favorise l'intervention des associations de bénévoles pour apporter un soutien aux patients et à leur entourage. Une Maison des usagers a été créée à l'entrée du nouveau bâtiment pour faciliter la présence des associations, en mettant à leur disposition un espace d'accueil, d'échange, d'écoute et d'information.

Ses missions

Informier et renseigner les patients et leur entourage sur la connaissance de la maladie, les démarches administratives, les droits des usagers et les campagnes de prévention pour la santé.

Faciliter la relation entre les différents acteurs de l'établissement (associations, représentants des usagers, usagers et professionnels de santé).

Son fonctionnement

Vingt associations tiennent actuellement des permanences régulières en accès libre (sans rendez-vous), gratuit et anonyme. Une plaquette d'information, précisant les horaires des permanences des différentes associations, a été distribuée dans les services et dans les lieux d'accueil du public. Ces informations sont également disponibles sur le site internet de l'établissement.

Vous pouvez soit prendre contact en appelant le 05 53 45 29 48, soit vous rendre à la Maison des usagers, située au rez-de-chaussée de l'entrée principale du bâtiment C, sur la droite.

Comment prendre contact avec les représentants des usagers ?

Les représentants des usagers sont issus d'associations bénéficiant d'un agrément pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique. Vous pouvez être mis en relation avec ces derniers : pour cela, consultez la liste des représentants des usagers et leurs coordonnées auprès du point d'accueil de l'établissement.



LA CHARTE DE LA PERSONNE HOSPITALISÉE

 1 Toute personne est libre de choisir l'établissement de santé qui la prendra en charge, dans la limite des possibilités de chaque établissement. Le service public hospitalier est **accessible à tous**, en particulier aux personnes démunies et, en cas d'urgence, aux personnes sans couverture sociale. Il est adapté aux personnes handicapées.

 2 Les établissements de santé garantissent **la qualité de l'accueil, des traitements et des soins**. Ils sont attentifs au soulagement de la douleur et mettent tout en œuvre pour assurer à chacun une vie digne, avec une attention particulière à la fin de vie.

 3 L'information donnée au patient doit être **accessible et loyale**. La personne hospitalisée participe aux choix thérapeutiques qui la concernent. Elle peut se faire assister par une personne de confiance qu'elle choisit librement.

 4 Un acte médical ne peut être pratiqué qu'avec **le consentement libre et éclairé du patient**. Celui-ci a le droit de refuser tout traitement. Toute personne majeure peut exprimer ses souhaits quant à sa fin de vie dans des directives anticipées.

 5 Un **consentement spécifique** est prévu, notamment, pour les personnes participant à une recherche biomédicale, pour le don et l'utilisation des éléments et produits du corps humain et pour les actes de dépistage.

 6 Une personne à qui il est proposé de participer à **une recherche biomédicale** est informée, notamment, sur les bénéfices attendus et les risques prévisibles. **Son accord est donné par écrit**. Son refus n'aura pas de conséquence sur la qualité des soins qu'elle recevra.

 7 La personne hospitalisée peut, sauf exceptions prévues par la loi, **quitter à tout moment l'établissement** après avoir été informée des risques éventuels auxquels elle s'expose.

 8 La personne hospitalisée est traitée **avec égards**. Ses croyances sont respectées. Son intimité est préservée ainsi que sa tranquillité.

 9 Le respect de la vie privée est garanti à toute personne ainsi que **la confidentialité des informations** personnelles, administratives, médicales et sociales qui la concernent.

 10 La personne hospitalisée (ou ses représentants légaux) bénéficie d'**un accès direct aux informations de santé la concernant**. Sous certaines conditions, ses ayants droit en cas de décès bénéficient de ce même droit.

 11 La personne hospitalisée peut exprimer des observations sur les soins et sur l'accueil qu'elle a reçus. Dans chaque établissement, une commission des relations avec les usagers et de la qualité de la prise en charge veille, notamment, au respect des droits des usagers. Toute personne dispose du **droit d'être entendu** par un responsable de l'établissement pour exprimer ses griefs et de demander réparation des préjudices qu'elle estimerait avoir subis, dans le cadre d'une procédure de règlement amiable des litiges et/ou devant les tribunaux.

* Le document intégral de la charte de la personne hospitalisée est accessible sur le site Internet :

www.sante.gouv.fr

Il peut être également obtenu gratuitement, sans délai, sur simple demande, auprès du service chargé de l'accueil de l'établissement.

POLE RÉANIMATION, SAMU-SMUR CENTRE 15, URGENCES, PÉDIATRIE, OBSTÉTRIQUE, GYNÉCOLOGIE

Chef de Pôle : Dr GAUTRON M
Cadre de Santé de Pôle : Mme JERVAISE D
Cadre Administratif de Pôle : Mr CHOURREAU T

DÉPARTEMENT DE MEDECINE D'URGENCE

En cas d'urgence : faites le 15

Bâtiment C - Niveau 1

Médecin responsable du département de médecine d'urgence :
 Dr GAUTRON M

Médecins urgentistes : Dr GAUTRON M, Dr ABDELAOUI MAAN Y, Dr BENADDA A, Dr BRACOURT H, Dr DESVILLES P, Dr ELY O, Dr GONZALES N, Dr GRANDGEORGES L, Dr GRENIE D, Dr HENOCQUE I, Dr HILAIRE P, Dr HUTH O, Dr JARRY F, Dr LAANANI S, Dr LACOSTE V (responsable du SAU), Dr LEMAITRE B, Dr LORANDEAU JP, Dr MATHIEU F, Dr PEYROT G, Dr PLASSARD-BRAISSANT D, Dr POUZOULET S, Dr SABBAGH H

Cadres de santé : Mr GAUTHIER R et Mme PIBOURRET C

- SAMU-SMUR-CENTRE 15

Téléphone : secrétariat : 05 53 45 26 27 ou (CESU) 05 53 45 28 06

Le **SAMU** est le Service d'Aide Médicale Urgente du Centre Hospitalier de Périgueux. Un médecin, 24h/24, répond à tous les appels, il vous conseille et déclenche immédiatement le secours adapté à votre situation, quel que soit l'endroit du département : médecin de garde, ambulancier privé, VSAB des sapeurs pompiers, véhicule de réanimation du SMUR.

La **SMUR** (Structure Mobile d'Urgence et de Réanimation) se déplace sur un accident grave ou vers un malade pour permettre son traitement de réanimation tout au long de son acheminement vers une structure de soins.

- SERVICE D'ACCUEIL DES URGENCES (SAU)

Tél. : 05 53 45 26 38 / Fax : 05 53 45 26 39

Le service accueille et soigne les patients arrivés en urgence 24h/24. Il dispose également d'une équipe de psychiatrie des patients souffrant de problèmes d'ordre psychologique.

REANIMATION

Bâtiment B – Ascenseur C – Niveau 1

Tél. : 05 53 45 26 59 / Fax : 05 53 45 26 58

Médecin responsable : Dr MONSEAU Y

Praticiens : Dr MONSEAU Y, Dr BEDON-CARTE S, Dr DESSALLES P-H, Dr SAINT-LEGER M

Cadre de Santé : Mr DUCROQUET L

Le service prend en charge les patients présentant ou susceptibles de présenter plusieurs défaillances aiguës mettant en jeu leur pronostic vital. Ces patients nécessitent la mise en œuvre prolongée de méthodes de suppléance.

NUTRITION ARTIFICIELLE

Bâtiment B – Ascenseur C – Niveau 2

Médecin responsable : Dr BEDON-CARTE S

Cadre de Santé : Mr DUCROQUET L

L'unité prend également en charge des patients pour assistance nutritive.

UNITÉ DE RECHERCHE CLINIQUE

Médecin responsable : Dr RODON P

Tél. : 05 53 45 19 78

COORDINATION HOSPITALIÈRE PRÉLÈVEMENT MULTI ORGANES ET TISSUS (PMOT)

Cette unité assure une coordination de l'activité de prélèvement d'organes et de tissus dans l'hôpital. Elle participe à améliorer l'accès à la greffe d'organes et de tissus en collaboration avec l'Agence de Bio-médecine. Elle est garante de la qualité, de la sécurité et du respect de la réglementation en vigueur et des bonnes pratiques. Elle assure l'accompagnement des proches du donneur.

L'équipe anime des formations professionnelles et des actions d'information et de sensibilisation du grand public sur la thématique du don.

Médecin coordonateur : Dr MONSEAU Y

Cadre de santé : Mr DUCROQUET L

Contact : du lundi au vendredi de 8h30 à 16h30 au 05 53 45 28 71

Mail : coordination.hospitaliere@ch-perigueux.fr

PEDIATRIE-NEONATOLOGIE

Médecin responsable : Dr PRADEAUX L

Cadres de santé : Mme ROUSSEL, Mme HORWATH S

Bâtiment C - Ascenseur C - Niveau 2 (pédiatrie) et Niveau 1 (néonatalogie)

Praticiens : Dr BEHRENDT D, Dr DELOUR L, Dr FRITSCH L, Dr HAL-LAK G, Dr HODONOU J, Dr PRADEAUX L, Dr PERCOT M, Dr PO-CHELU S, Dr RISNITA T

Tél. secrétariat : 05 53 45 26 92 - Fax : 05 53 45 26 93

Consultations : tous les jours sur rendez-vous

OBSTETRIQUE – GYNECOLOGIE

Bâtiment C – Niveau 0

Médecin responsable : Dr DARWICHE A

Cadres de santé : Mme LAVAUD-LEYMARIE S et Mme HORWATH S

Praticiens : Dr DARWICHE A, Dr ALZIANAT H, Dr HADDAD S, Dr HECQUET B, Dr KOUSSEMOU A, Dr LABRUE, Dr LIN T, Dr NEJJAR H

Praticien attaché : Dr PEROCHE-CLERC A

Tél. secrétariat : 05 53 45 27 07 - Fax : 05 53 45 27 10

Consultations : tous les jours sur rendez-vous.

Démarche en cours pour le label « Hôpital Ami des bébés ».

PÔLE BLOC OPÉRATOIRE, ANESTHÉSIE, CHIRURGIE

Chef de Pôle : Dr REBUFY M
Cadre de Santé de Pôle : Mme FRACHET L
Cadre Administratif de Pôle : Mme GAILLOT ML

BLOC OPERATOIRE – ANESTHESIE

Bâtiment C – Ascenseur C – Niveau 1

Médecins responsables : Dr OGER S, Dr LOZE S
Cadre de Santé service d'anesthésie : Mme DELGUEL H
Cadre de Santé bloc opératoire central : Mme OLARI C

Le bloc opératoire : Il est composé de 12 salles d'opérations disposant de locaux d'anesthésie et d'une salle de réveil de 18 lits.

Le service d'anesthésie : Il est composé de praticiens et d'infirmiers spécialisés qui interviennent au bloc opératoire. Les praticiens assurent également les consultations de pré-anesthésie.



CHIRURGIE ORTHOPEDIE, TRAUMATOLOGIE ET CHIRURGIE DU RACHIS

Bâtiment A – Ascenseur A – Niveau 2

Tél. hospitalisations : 05 53 45 25 76 ou 05 53 45 25 93

Médecin responsable : Dr LESIMPLE P
Cadre de santé : Mme GRASSET V

Le service prend en charge les atteintes osseuses articulaires nerveuses, d'origine dégénérative ou traumatique. Les techniques arthroscopiques y sont pratiquées. Il bénéficie d'une orientation en orthopédie infantile. La prise en charge des pathologies du rachis est réalisée.

CHIRURGIE DIGESTIVE, VISCERALE ET CHIRURGIE DE L'OBESITE

Bâtiment A – Ascenseur A – Niveau 4

Tél. hospitalisations : 05 53 45 25 81

Médecin responsable : Dr LOZE S

Cadre de Santé : Mlle GAYET D

Le service prend en charge les patients atteints de pathologies viscérales, digestives et gynécologiques, et assure aussi des interventions dans le cadre de l'obésité. Une infirmière diplômée d'état (IDE) stomathérapeute assure le suivi des patients stomatisés les mardis et vendredis de 9h à 16h30 au sein des services ainsi qu'en consultation externe au 4ème étage du bâtiment A.

CHIRURGIE AMBULATOIRE

Bâtiment C – Ascenseur C – Niveau 1

Tél. consultations : 05 53 45 29 17

Tél. hospitalisations : 05 53 45 25 89 / Fax : 05 53 45 29 18

Médecin responsable : Dr OGER S

Cadre de Santé : Mme DETRIEUX E

La chirurgie ambulatoire se définit comme la prise en charge d'un patient entrant et sortant le jour même de l'acte chirurgical ou d'exploration dont il bénéficie, et ceci grâce aux progrès techniques de la chirurgie et de l'anesthésie. Cet acte nécessite obligatoirement la sécurité d'un bloc opératoire.

Cette prise en charge est confiée à des équipes soignantes dédiées, sous coordination médicale et réalisées dans une unité dédiée ouverte de 7h à 19h, du lundi au vendredi, sauf jours fériés.

CHIRURGIE FUV (Face Urologie Vasculaire)

Bâtiment A – Ascenseur A – Niveau 2

Tél. hospitalisations : 05 53 45 26 67 / Fax : 05 53 45 28 85

Médecin responsable : Dr REBUFY M

Cadre de Santé : Mr PEYPELUT D

Le service accueille les patients nécessitant une hospitalisation au décours d'interventions dans les spécialités suivantes : otorhinolaryngologie, ophtalmologie, vasculaire, orthopédie, viscérale, urologie.



CONSULTATIONS CHIRURGICALES CENTRALISÉES

BLOC OPERATOIRE, ANESTHESIE - Batiment A - Niveau 0			
Praticiens	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr OGER S Responsable de service	Anesthésie et consultations préanesthésie + Préparation à l'accouchement (péridurales) + Économies de sang (autotransfusions) + Endoscopie	Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h et de 12h45 à 17h15 et le vendredi de 8h45 à 12h et de 12h45 à 16h30.	05 53 45 26 46 Fax : 05 53 45 29 00
Dr DROMER E			
Dr GAVRIL I			
Dr LAMY J			
Dr MARY A			

CHIRURGIE VASCULAIRE - Bâtiment C - Niveau 0			
Praticiens	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr BOUILLANNE PJ Responsable de service	Chirurgie vasculaire	Lundi après-midi et vendredi matin	05 53 45 25 78 Fax : 05 53 45 25 91
Dr CHAYET J		Mardi matin et jeudi après-midi	

CHIRURGIE VISCERALE - Bâtiment C - Niveau 0			
Praticiens	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr LOZE S Responsable de service	Chirurgie viscérale, endocrinienne, coélio-chirurgie	Mardi et jeudi matin	05 53 45 29 47 Fax : 05 53 45 25 79
Dr BERCOVICI D	Chirurgie viscérale, endocrinienne, coélio-chirurgie, chirurgie de l'obésité	Mercredi et jeudi matin	05 53 45 27 60 Fax : 05 53 45 25 79
Dr BLONDEAU V	Chirurgie viscérale, endocrinienne, coélio-chirurgie	Lundi et mercredi matin	05 53 45 25 80 Fax : 05 53 45 25 79

OPHTALMOLOGIE - Bâtiment C - Niveau 0			
Praticiens	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr PERIN L Praticien attaché	Ophthalmologie	Sur rendez-vous (consulter le secrétariat)	05 53 45 26 42 Fax : 05 53 45 28 86

ORTHOPEDIE - Bâtiment C - Niveau 0			
Praticiens	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr LESIMPLE P. Responsable de service	Orthopédie et traumatologie	Mardi et vendredi matin / jeudi après-midi	05 53 45 25 88 Fax : 05 53 45 26 32
Dr PICHE S		Lundi	05 53 45 29 84 Fax : 05 53 45 26 32
Dr YOUNSI R		Mercredi et jeudi matin	05 53 45 25 88 Fax : 05 53 45 26 32
Dr BASSO Y	Orthopédie, traumatologie, rachis	Lundi, mercredi et jeudi matin	05 53 45 25 92 Fax : 05 53 45 26 32
Dr BRAX P	Orthopédie et traumatologie infantile	Mercredi	05 53 45 29 84 Fax : 05 53 45 26 32

OTO-RHINO-LARYNGOLOGIE - Bâtiment C - Niveau 0			
Praticiens	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr REBUFY M Responsable de service	ORL et chirurgie face et cou	Du lundi au jeudi de 8h45 à 12h et de 12h45 à 17h15 et le vendredi de 8h45 à 12h et de 12h45 à 16h30	05 53 45 26 40 Fax : 05 53 45 26 41
Dr DEXEMPLE P			
Dr LAFARGE D	Cancérologie ORL, chirurgie cervicale et thyroïdienne, pédiatrie et laryngologie		
Dr BOURDEIL D Praticien attaché	Explorations fonctionnelles ORL		
Dr RIVIERE B Dr DUBOISDENDIEN J Dr CRAUFFON C Dr NOTON A	Odontologie		

UROLOGIE ET ANDROLOGIE - Bâtiment C - Niveau 0			
Praticiens	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr MARTIN O Responsable de service	Chirurgie urologique	Mercredi, jeudi et vendredi	05 53 45 25 84
Dr BUGE		Mardi toute la journée	
Dr JIROT	Médecine physique et de réadaptation - bilans urodynamiques	Lundi matin	

PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR - Bâtiment C - Niveau 0			
Praticiens	Spécialités	Consultations	Téléphone
Dr LAFONT P Responsable de service	Prise en charge de la douleur	Lundi, jeudi matin et vendredi matin	05 53 45 26 47 Fax : 05 53 45 25 79
Dr GAVRIL I		Mardi	
Dr JARNIER D		Lundi après-midi	
Dr JUCHS S	Douleur du sujet âgé	Mardi après-midi	

POLE MEDICO-TECHNIQUE

Chef de Pôle : Dr CASTAING JL
Cadre de Santé de Pôle : Mme MELON AM
Cadre Administratif de Pôle : Mme MICHAUD R

IMAGERIE MÉDICALE

Bâtiment B - Ascenseur B - Niveau 1 / Tél. : 05 53 45 27 80

Responsable de service : Dr MAGONTIER A

Praticiens : Dr MAGONTIER A, Dr BOUDAA T, Dr DELHOUME C (angéiologie, médecine vasculaire), Dr MURET G, Dr VAN VLIET M, Dr MOUKARZEL A (angéiologie, médecine vasculaire)

Cadres de santé : Mme DESMARTIN S, Mme POMMIER V

Le service dispose d'un plateau technique d'imagerie complet et moderne : IRM, scanner multibarrettes, échographie / échographie doppler couleur, radiologie de contraste numérisée, radiologie conventionnelle numérisée, mammographie numérisée.

Le 2nd scanner et les 2 IRM fonctionnent dans le cadre du groupement de coopération sanitaire avec un cabinet de radiologues libéraux. Les urgences sont assurées 24h/24 dans les salles de radiologie du service d'accueil. Les examens sont effectués sur rendez-vous du lundi au vendredi, de 7h à 18h, en radiologie centrale.



LABORATOIRE DE BIOLOGIE MÉDICALE ET ANATOMIE PATHOLOGIQUE

Bâtiment Laboratoire – Pharmacie

Tél. : 05 53 45 26 10 / Fax : 05 53 45 26 17

Laboratoire de biologie médicale

Responsable de service : Dr SANCHEZ R

Praticiens : Dr GILLERON M, Dr LAFFONT F, Dr MARTIN A

Cadre de santé : Mme BAPPEL V (FF)

Accueil du public du lundi au vendredi de 8h à 16h, sans rendez-vous. Le laboratoire fonctionne jour et nuit, samedis, dimanches et jours fériés. Toutes les analyses nécessaires au diagnostic médical y sont réalisées : biochimie, hormonologie, pharmacologie, oncologie, immunologie, hématologie, hémostase, bactériologie, parasitologie, mycologie et sérologie.

Unité d'anatomo-pathologie

Responsable : Dr DEMOURES A

Cadre de Santé : Mme BAPPEL V (FF)

L'unité assure les actes d'anatomie et cytologie pathologiques.

PHARMACIE ET STÉRILISATION

Bâtiment Laboratoire – Pharmacie

Bâtiment n°6 – Tél. : 05 53 45 26 22 / Fax : 05 53 45 26 17

Responsable de service : Dr CASTAING JL

Pharmaciens : Dr CASTAING JL, Dr CABIE S, Dr CHAVAROCHE M-L, Dr GLAVIEUX A, Dr HEIL M, Dr MALBEC I, Dr MELIN-LAFARGE C, Dr SEMENON B

Cadre de santé : Mme BOYER MT

La pharmacie assure la dispensation des médicaments et des dispositifs médicaux. Elle comprend l'unité de reconstitution des médicaments cytotoxiques. Elle a également la responsabilité de l'activité de stérilisation.

L'unité de stérilisation assure le lavage et la stérilisation de l'ensemble de l'instrumentation médicale et chirurgicale réutilisable pour l'ensemble de l'établissement.

HYGIÈNE ET PRÉVENTION DU RISQUE INFECTIEUX

Praticien hygiéniste Responsable : Dr BLANIE M

Praticien : Dr BOUTREUX M

L'équipe opérationnelle en Hygiène Hospitalière est chargée de mettre en œuvre la politique définie par la CRI (Commission des Risques Infectieux) et de l'évaluer.



POLE ATHEROME

Chef de Pôle : Dr JARNIER P
Cadre de Santé de Pôle : Mme MAZIERES MJ
Cadre Administratif de Pôle : Mme MICHAUD R

CARDIOLOGIE ET MALADIES VASCULAIRES

Tél. secrétariat : 05 53 45 26 62 / Prise de rendez-vous : 05 53 45 29 76

Cardiologie Soins Intensifs et Urgences (15 lits) :

Bâtiment C - Niveau 2 - Tél. 05 53 45 26 63

Cardiologie 2 (15 lits) : Bâtiment C - Niveau 2 - Tél. : 05 53 45 26 64

Médecine de spécialité (15 lits) : Dr BELVAL J

Bâtiment C - Niveau 3 - Tél. : 05 53 45 26 66

Explorations fonctionnelles : Bâtiment C - Niveau 2

Tél. : 05 53 45 26 62

Cadres de santé : Mme MOITSINGA P, Mme MORELLET C,
Mme THOMASSON S

Epreuves d'effort, VO2Max, échocardiographies, échographie de stress et d'effort, ETO (échographies trans-œsophagienne) holter, ECG et MAPA, tilttest, électrophysiologie, stimulation cardiaque, pose de défibrillateur et triple chambre, cathétérisme, coronarographies et angioplastie.

Praticiens	Spécialité	Consultations Bâtiment C - Niveau 2
Dr JARNIER P Responsable de service	Cardiologie, rythmologie	Lundi matin et jeudi après-midi
Dr ALIMAZIGHI N	Cardiologie	Mardi après-midi
Dr BONOT G	Cardiologie et angioplastie	
Dr CLERC JM	Cardiologie et angioplastie	Vendredi après-midi
Dr DANCEA D	Cardiologie, échographie	Jeudi matin
Dr GARNIER P	Cardiologie	(SSR cardio)
Dr GOUGNOT S	Cardiologie et angioplastie	Lundi après-midi
Dr IDIR M	Cardiologie et angioplastie	Mardi après-midi (privé) Jeudi après-midi
Dr LHERITIER G	Cardiologie, rythmologie	
Dr LITALIEN J	Cardiologie, rythmologie	Mardi matin et mercredi après-midi
Dr MAAZI N	Cardiologie et angioplastie	
Dr N'GUYEN T	Cardiologie	(SSR cardio)
Dr BELVAL	Médecin généraliste	Contacter le secrétariat
Dr PELÉ P (praticien attaché)	Cardiologie écho coeur infantile	
Dr LE GAY (praticien attaché)	Polysomnographie	
Dr PI S (praticien attaché)	Cardiologie et rythmologie	

DIABÉTOLOGIE, ENDOCRINOLOGIE ET MALADIES MÉTABOLIQUES

Bâtiment C - Niveau 3 - Tél. secrétariat / consultations : 05 53 45 25 95
 Tél. hospitalisations : 05 53 45 25 94

Cadre de Santé : Mme GUINE D

- Prise en charge des maladies endocriniennes : toutes les pathologies en rapport avec les déséquilibres hormonaux.
- Prise en charge des maladies métaboliques : toutes les pathologies en rapport avec les désordres lipidiques.
- Prise en charges des maladies diabétiques.
- Education thérapeutique (ateliers thématiques, la pompe externe à insuline, l'insulinothérapie fonctionnelle, intégration des familles à la prise en charge du diabète).
- Holter glycémique.

Praticiens	Spécialités	Consultations Bâtiment C - Niveau 2
Dr COFFIN-BOUTREUX Responsable de service	Endocrinologie, Diabétologie, Métabolisme	Tous les jours, sur rendez-vous
Dr CHAUSSADE C		

CENTRE DE PLAIES ET CICATRISATION

Hôpital de jour Athérome - Bâtiment B - Tél. secrétariat : 05 53 45 27 66
 Praticiens : Dr CHABBERT C, Dr CHAYET J, Dr MARIE J, Dr MERAUD JP, Dr ROQUES M, Dr DELHOUME C, Dr MOUKARZEL A

Cadre de santé : Mme GUINE-LAMOTHE D

Le centre de cicatrisation est une structure de diagnostic et de soins qui vous accueille si vous souffrez de plaies chroniques (ulcères de jambe par exemple) sur proposition de votre médecin traitant et /ou de votre infirmière. Lors de la première rencontre (souvent en hôpital de jour sur 1/2 journée), une évaluation approfondie de votre plaie sera réalisée par une équipe multidisciplinaire. Cela permettra de planifier des consultations externes de suivi jusqu'à cicatrisation.

CENTRE D'AIDE AU SEVRAGE TABAGIQUE

Bâtiment C - Niveau 0 - Tél. consultations : 05 53 45 26 45

Consultations : les mardis et vendredis matin

Responsable de service : Dr DELHOUME J-Y

Praticiens attachés : Dr ALLAIRE-SAUQUET S et Dr FERRER F

Cadre de Santé : Mme VIGNE N

Les consultations médicales d'aide au sevrage tabagique sont organisées les mardis et vendredis matin. Elles sont mises en place avec le soutien financier du Comité Départemental de la Ligue

Contre le Cancer et du Comité Départemental contre les Maladies Respiratoires.

CHIRURGIE THORACIQUE

Bâtiment B - Niveau 4 - Tél. secrétariat : 05 53 45 29 95

Responsable de service : Dr LEO F

Praticiens : Dr FURIA S, Dr LEO F

Cadre de Santé : Mme VIGNE N

Consultations : Bâtiment C - Niveau 0 - Mardi et jeudi après-midi

HÔPITAL DE JOUR DE MÉDECINE SPÉCIALITÉS (9 places)

Bâtiment B - Niveau 2

Responsable de service : Dr JARNIER P

Cadre de santé : Mme GUINE-LAMOTHE D

Accueil des patients de 8h à 18h, du lundi au vendredi. L'objectif de l'Hôpital de Jour est de réunir au sein du service plusieurs spécialités, afin d'offrir au patient une prise en charge de courte durée, programmée avec l'intervention d'une équipe pluridisciplinaire (médecins, infirmières, cadre de santé, diététiciennes, podologues, kinésithérapeutes, assistantes sociales, psychologues...).

HOPITAL DE SEMAINE DE CARDIOLOGIE, DIABETOLOGIE ET ENDOCRINOLOGIE (14 lits)

Bâtiment C - Niveau 3

Responsable de service : Dr JARNIER P

Cadre de santé : Mme GUINE-LAMOTHE D

Hospitalisation variable de 2 jours à 5 jours permettant aux patients de bénéficier de programme d'éducation thérapeutique en diabétologie, de bilan endocrinien, de bilan cardio vasculaire et d'ajustement thérapeutique.

NEUROLOGIE

Bâtiment A - Ascenseur A - Niveau 1

Tél. secrétariat / consultations : 05 53 45 25 97

Cadre de Santé : Mr CAUSSE C

L'unité accueille des malades porteurs d'affection du cerveau, de la moelle épinière et des nerfs. Elle propose une consultation infirmière, spécialisée dans la prise en charge de la sclérose en plaque.

Praticiens	Spécialité	Consultations
Dr ISSAUTIER F Responsable de service	Neurologie, électroencéphalographie	Tous les jours, sur rendez-vous, contacter le secrétariat
Dr ARNAUD A	Neurologie, électroencéphalographie, électromyographie	
Dr DEBRAS C	Neurologie (EEG, EMG)	
Dr HAVERKAMP R	Neurologie	

UNITE NEURO-VASCULAIRE

Située dans le service de Neurologie, l'unité neuro-vasculaire, ouverte depuis le 29 octobre 2012, comprend 4 lits de soins intensifs (4 box) et 10 lits de post-AVC, permettant aux patients présentant un AVC ischémique et répondant aux critères de bénéficier d'un traitement par thrombolyse.

Médecin responsable de l'unité : Dr ARNAUD A

PNEUMOLOGIE ALLERGOLOGIE

Consultations : Bâtiment C - Niveau 0 - Tél. : 05 53 45 26 69

Hospitalisation : Bâtiment B - Ascenseur B - Niveau 4

Tél. : 05 53 45 26 71

Praticiens	Spécialité	Consultations
Dr NOUMRI I Responsable de service	Pneumologie	Lundi après-midi
Dr DELHOUME JY	Pneumologie	Mardi après-midi, jeudi matin, mercredi après-midi (privé)
Dr HUTH O	Consultations de polysomnographie	Contacter le secrétariat
Dr MADOU S	Pneumologie, médecine générale	Lundi après-midi
Dr LACROIX S	Pneumologie	Lundi après-midi, jeudi après-midi
Dr PHAM FAISEAUX H	Pneumologie, médecine générale	Contacter le secrétariat

Praticiens attachés : Dr ALLAIRE-SAUQUET S, Dr FERRER F, Dr GRANGER J

Cadre de Santé : Mme VIGNE N

Le service assure les urgences et le traitement des maladies de l'appareil respiratoire et des maladies allergiques.

Il comprend :

- Un service d'hospitalisation de 41 lits ;
- Un hôpital de jour de 3 lits ;
- Un plateau technique : exploration fonctionnelle, respiratoire, endoscopie bronchique, pleuroscopie, chimiothérapie, polysomnographie (enregistrement nocturne de la respiration), tests cutanés d'allergie, désensibilisations ;
- Un dispensaire de pneumologie en convention avec le Conseil Général.

PÔLE MEDECINE, SSR

Chef de Pôle : Dr LATASTE P
Cadre de Santé de Pôle : Mme LE MARREC Y
Cadre Administratif de Pôle : Mr CHOURREAU T

COURT SÉJOUR GÉRIATRIQUE

Bâtiment A – Ascenseur A – Niveau 3
 Tél. secrétariat : 05 53 45 28 77 / Fax : 05 53 45 25 86

Médecin responsable : Dr BUI DINH D

Praticiens gériatres : Dr JUCHS S, Dr LACOMBE A

FFI : Dr HIGUET C

Cadre de Santé : Mme GUICHARD C

L'unité accueille des patients âgés de plus de 80 ans présentant une affection aiguë et prend en compte les grands problèmes gériatriques tels que la confusion, la perte d'autonomie, les chutes à répétitions, et les troubles cognitifs, à l'exception des décompensations psycho-comportementales sévères.

Consultations Dr BUI-DINH : lundi et mardi après-midi sur rendez-vous

Consultation Dr JUCHS : jeudi après-midi sur rendez-vous

DERMATOLOGIE

Consultations : Bâtiment C - Niveau 0 - Tél. : 05 53 45 26 43

Hospitalisation : Bâtiment A - Niveau 1 - Tél. : 05 53 45 27 85

Cadre de santé : Mme NALLET E

Praticiens	Spécialités	Consultations
Dr MARIE J Responsable de service	Dermatologie	Sur rendez-vous, contacter le secrétariat
Dr CHABBERT C		
Dr MERAUD JP		
Dr VEDIE AL		

DISPOSITIF D'ANNONCE EN CANCÉROLOGIE

Bâtiment A – Parvis

Tél. secrétariat : 05 53 45 26 02 / IDE : 05 53 45 28 29 /

Fax : 05 53 45 27 87

Secrétariat 3C : 05 53 45 29 58

Cette consultation, gratuite et facultative, est réalisée sur rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi.

Médecin référent : Dr LAFARGE D

Cadre de Santé : Mme VESCHEMBES H

Une consultation infirmière, en complément de l'annonce du diagnostic de cancer effectuée par le médecin, permet au patient de bénéficier d'informations complémentaires concernant les soins, les démarches administratives et les problèmes sociaux, familiaux ou psychologiques rencontrés. Un entretien avec la psychologue, l'assistante sociale ou la socio-esthéticienne pourra lui être proposé.

EQUIPE MOBILE DE GÉRIATRIE

Bâtiment A – Ascenseur A – Niveau 3

Tél. secrétariat : 05 53 45 28 77 / Fax : 05 53 45 25 86

Médecin responsable : Dr BUI DINH D

Cadre de Santé : Mme GUICHARD C

La mission de l'équipe est d'évaluer de façon pluridisciplinaire la personne âgée de afin d'optimiser son parcours dans la filière de soins. Elle intervient dans les différents services de l'hôpital y compris aux urgences.

HÉPATO-GASTRO-ENTEROLOGIE

Bâtiment A – Niveau 0

Tél. secrétariat / consultations : 05 53 45 26 00 / Fax : 05 53 45 26 03

Tél. hospitalisations : 05 53 45 26 04 / Fax : 05 53 45 26 03

Cadre de Santé : Mme PINAULT S

- Hépato-gastro-entérologie

- Proctologie

- Endoscopies diagnostiques et thérapeutiques

Praticiens	Spécialités	Consultations
Dr MOITSINGA E Responsable de service	Hépto-gastro-entérologie	Tous les jours sur rendez-vous
Dr COURAT L		
Dr NIEUVIARTS S		
Dr BAZIN T		

HOSPITALISATION À DOMICILE (HAD)

Bâtiment A – Parvis

Tél. secrétariat : 05 53 45 26 02 / Fax : 05 53 45 27 87

Médecin responsable : Dr JACQUES E, Dr RIVIERE L

Cadre de Santé : Mme GERVAIS S

Unité qui s'adresse à tout patient adulte atteint de pathologie lourde (hors transfusion, gynécologie-obstétrique, pédiatrie, psychiatrie), dont le but est de raccourcir la durée d'une hospitalisation classique. Prise en charge globale à domicile sur demande du médecin traitant ou spécialiste.

Consultations tous les jours sur rendez-vous.

MÉDECINE GÉNÉRALE

Bâtiment A – Niveau 0

Tél. secrétariat / consultations : 05 53 45 26 00 / Fax : 05 53 45 26 03

Tél. hospitalisations : 05 53 45 26 04 / Fax : 05 53 45 26 03

Responsable de service : Dr LATASTE P

Praticien : Dr SADEK K

Cadre de Santé : Mme PINAULT S

Consultations : tous les jours sur rendez-vous.

MEDECINE INTERNE ET MALADIES INFECTIEUSES

Bâtiment A – Niveau 0

Tél. secrétariat / consultations : 05 53 45 26 00

Tél. hospitalisations : 05 53 45 26 05 / Fax : 05 53 45 25 24

Cadre de Santé : Mme CHAPOUL O

Accueil de malades atteints d'affections médicales concernant la médecine interne, les maladies infectieuses (y compris le SIDA et les maladies tropicales) l'hématologie, la rhumatologie et l'hépatogastro-entérologie.

Praticiens	Spécialités	Consultations
Dr LATASTE P Responsable de service	Médecine interne, infectiologie, hépatogastro-entérologie	Lundi, mardi et jeudi de 14h30 à 17h sur rendez-vous
Dr JARNIER D	Médecine interne, neurologie	Mardi et mercredi de 14h30 à 16h30 sur rendez-vous
Dr RANAIVO-HARIMANGA N	Rhumatologie	Lundi et jeudi après-midi sur rendez-vous
Dr ROUANES N	Médecine générale et infectiologie	Mardi, mercredi et jeudi de 14h30 à 17h
Dr REIGNAC M	Rhumatologie	Mercredi, jeudi et vendredi après-midi

Praticiens attachés	Spécialités
Dr COUGOUL B	Médecine générale
Dr CHABELLARD JP	Rhumatologie

ÉQUIPE MOBILE D'ACCOMPAGNEMENT DE SOINS DE SUPPORT (EMASP)

Bâtiment A – Parvis

Tél. secrétariat : 05 53 45 30 28 / Fax : 05 53 45 30 27

Médecin responsable : Dr RANCHOU G

Praticiens : Dr JACQUES E, Dr REY A

Cadre de Santé : Mme GERVAIS S

L'unité, composée d'un médecin, de deux psychologues et d'une infirmière, intervient dans les services du Centre Hospitalier ou à l'extérieur dans certains cas, à la demande des patients, des familles ou des équipes soignantes pour aider à la coordination de la prise en charge des personnes atteintes de maladie grave.

UNITÉ D'HOSPITALISATION DE SOINS PALLIATIFS (USP) (12 LITS)

Tél. secrétariat : 05 53 45 30 28

Consultations tous les jours sur rendez-vous.

Médecin responsable : Dr RANCHOU G

Praticiens : Dr JACQUES E, Dr REY A

Cadre de Santé : Mme VESCHEMBES H

Cette unité a pour vocation de prendre en charge dans l'ensemble du département les personnes malades au pronostic vital menacé et dans les situations symptomatiques et/ou socio-familiales les plus critiques, ne pouvant être maintenues ni à leur domicile, ni dans un autre service, établissement de santé ou médico-social.

HÔPITAL DE JOUR ONCOLOGIE ET HÉMATOLOGIE

Bâtiment B - 1er étage

Tél. consultations / hospitalisations : 05 53 45 25 85 / Fax : 05 53 45 28 75

Médecin responsable : Dr RODON P

Praticiens : Dr GRILO DIAS F (Oncologie médicale), Dr MOITSINGA E (Oncologie digestive), Dr PAYSSE M (Médecine, traitements de support), Dr RODON P (Hématologie), Dr DELHOUME (Oncologie thoracique)

Cadre de Santé : Mme VESCHEMBES H

Consultations tous les jours sur rendez-vous

Activités :

- Traitement de chimiothérapies anti-cancéreuses
- Diagnostic et suivi des pathologies hématologiques et oncologiques

Traitement de supports :

- Transfusion de produits sanguins labiles
- Perfusions d'immunoglobulines
- Soustractions sanguines...

SOINS DE SUITE ET DE RÉADAPTATION

83 avenue Georges Pompidou - Tél. : 05 53 45 27 70

Responsable du service : Dr ACREMENT H

Praticiens : Dr AUPY P, Dr SAMIN L

Cadre de santé : Mme DELLUC O

Unité médicale prenant le relai des services de courts séjours s'il y a nécessité de rééducation et/ou de réadaptation fonctionnelle, réinsertion dans le lieu de vie, prise en charge gériatrique, éducation thérapeutique, accompagnements de fin de vie, aide aux aidants. Les patients bénéficient des techniques offertes par le plateau technique central : équipement médical et technique (plateau de rééducation).



CENTRE GRATUIT D'INFORMATION, DE DEPISTAGE ET DE DIAGNOSTIC (CEGIDD)

Bâtiment B/C - Niveau 0 - Tél. secrétariat/informations 05 53 45 26 48

Consultations sans rendez-vous le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 12h à 13h et le mercredi de 12h à 14h

Responsable de service : Dr MARIE J

Cadre de santé : Mme MOITSINGA P

La consultation de lutte contre les Infections Sexuellement Transmissibles est organisée au CEGIDD du Centre Hospitalier de Périgueux.

UNITÉ POST URGENCES (UPU)

Bâtiment A - Niveau 1

Tél. : 05 53 45 29 91

Responsable de service : Dr ROLLAND L

Praticien : Dr CONSTANT I

Chef de Pôle : en cours de désignation
Cadre de Santé de Pôle : Mme GOMEZ-MARTIN D
Cadre Administratif de Pôle : Mr CHOURREAU T

PSYCHIATRIE ADULTE A (24 G 04)

Côté gauche avenue Georges Pompidou
 Tél. secrétariat - consultations : 05 53 45 29 05 / Fax : 05 53 45 29 06
 Tél. hospitalisations : 05 53 45 27 01 / Fax : 05 53 45 27 02
Cadres de Santé : Mme GUILLAUME N (hospitalisation et CMP) et Mme CHAUMEL D (CATTP)

Praticiens	Spécialités	Consultations
Dr VERON O Responsable de service	Psychiatrie adulte	Consultation CMP tous les jours sur rendez-vous. Pour les rendez-vous de consultation, consulter le secrétariat.
Dr STEFAN I		
Dr LALANDE X		
Dr SAINT-MARTIN ML	Médecine générale	
Dr COLLET N (praticien attaché)		

Le service accueille en hospitalisation les patients des cantons de : PERIGUEUX, CHANCELADE, COULOUNIEIX, CHAMIERES, CHAMPCEVINEL, CHATEAU L'EVEQUE, TRELISSAC, MARSAC.

CENTRE MÉDICO-PSYCHOLOGIQUE PÉRIGUEUX

Tél. : 05 53 45 27 01

CENTRE D'ACCUEIL THÉRAPEUTIQUE À TEMPS PARTIEL « LE TRAIT D'UNION »

Site Victoria à Périgueux – Tél. : 05 53 45 27 50
 Animation d'ateliers thérapeutiques par une équipe pluridisciplinaire
Cadre de santé : Mme CHAUMEL D

PSYCHIATRIE ADULTE B (24 G 07)

Côté gauche avenue Georges Pompidou
 Tél. secrétariat - consultations : 05 53 45 26 98 / Fax : 05 53 45 28 81
 Tél. hospitalisations : 05 53 45 26 99 ou 29 27

Responsable de service : Dr LARIVIERE J-M
Praticiens : Dr GOURMEZ-FLEURET L, Dr BENSALD Y, Dr GANIAYRE J
Praticiens attachés : Dr NDIBI P, Dr DANJOU JL
Cadre de santé : DELTEIL P

Consultations CMP tous les jours sur rendez-vous, contactez le secrétariat. La psychiatrie B exerce son activité sur les cantons de : EXCIDEUIL, HAUTEFORT, ST-PIERRE-DE-CHIGNAC, SAVIGNAC-LES-ÉGLISES, LANOUAILLE, THENON, TERRASSON.

CONSULTATIONS MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

PERIGUEUX 05 53 45 29 07
 TERRASSON 05 53 50 54 40
 EXCIDEUIL 05 53 62 98 36
 Consultations sur rendez-vous (permanence infirmière du lundi au vendredi).

PSYCHIATRIE INFANTO-JUVENILE (24 I 02)

Responsable de service : Dr PAUILLAC P
Pédopsychiatre responsable de l'hôpital de jour «les Nymphéas» : Dr PAUILLAC P
Praticiens : Dr JUMELLE-HAMZA K, Dr HAMZA S, Dr LABRUNIE-CARRIOT C, Dr PAUILLAC P, Dr REBER E
Cadre de santé : Mme CHAUMEL D, Mme ISAMBOURG V

Ce service s'adresse à des enfants de 0 à 18 ans vivant, à un moment donné de leur vie, des troubles de l'adaptation ou des difficultés psychologiques diverses...

Les soins sont organisés au sein de 7 Consultation Médico-Psychologique (CMP) sectorisées. L'accès au soin est conditionné par la demande des parents auprès du secrétariat de la consultation la plus proche de leur domicile (Cf. tableau lieux de consultations). Après un bilan, des prises en charge spécialisées ambulatoires peuvent être proposées par l'équipe pluridisciplinaire : psychiatres, psychologues, psychomotricien(ne)s, orthophonistes, assistantes sociales. De plus, le secteur dispose de l'hôpital de jour « les Nymphéas » qui accueille à temps partiel des enfants dont les troubles psychologiques nécessitent une prise en charge plus soutenue (âge d'admission : 3 à 8 ans ; âge de sortie : 12 ans). Cette unité fonctionne sous la responsabilité du Dr PAUILLAC qui garantit le projet thérapeutique individualisé, mis en œuvre sous forme d'ateliers par l'équipe pluridisciplinaire.

CONSULTATIONS MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

Adresse	Téléphone	Médecin responsable
PÉRIGUEUX 14 rue Victoria (0-11ans)	05 53 45 29 14	Dr PAUILLAC P
PÉRIGUEUX 23 rue de la Boétie (12-18ans)	05 53 09 02 99	Dr HAMZA S, Dr REBER E
THIVIERS 14 rue Jean Jaurès	05 53 55 16 52	Dr HAMZA S
TERRASSON Place du Foirail	05 53 50 21 01	Dr JUMELLE-HAMZA K
MONTIGNAC rue du IV Septembre	05 53 51 97 38	Dr JUMELLE-HAMZA K
NONTRON rue du 19 mars 1962	05 53 56 23 25	Dr PAUILLAC P
EXCIDEUIL 10 rue Tocheport	05 53 62 98 33	Dr HAMZA S
LE BUGUE Jardin Public	05 53 54 93 37	Dr LABRUNIE-CARRIOT C

HÔPITAL DE JOUR « LES NYMPHÉAS »

14 rue Victoria à Périgueux - Tél. : 05 53 45 27 49
 Pédopsychiatre responsable : Dr PAUILLAC P
Cadre de santé : Mme CHAUMEL D

INTERSECTEUR DE PSYCHIATRIE ADULTE

- Unité inter-sectorielle d'hospitalisation sans consentement
- Équipe mobile de liaison et d'urgences psychiatriques
- Équipe mobile psychiatrie précarité

Responsable de service : Dr GOURMEZ-FLEURET L
Praticien : Dr MARION AL, Dr DERMENGHEM E
Cadre : Mr LAFOREST F
 Tél. secrétariat : 05 53 45 28 30

Directrice des EHPAD : POUEROULIE M
Chef de Pôle : Dr WONÉ F
Cadre de Santé de Pôle : Mme BLANCO L
Cadre Administratif de Pôle : Mme GAILLOT ML

1. EHPAD PARROT

83 avenue Georges Pompidou - CS 61205 - 24019 PERIGUEUX cedex (163 lits)

Tél. : 05 53 45 27 44 / Fax : 05 53 45 29 83

Responsable de service : Dr WONÉ F (médecin coordonnateur)

Cadre de santé : Mme BODET S

Au cœur d'un parc de verdure aménagé à proximité immédiate du centre-ville (desserte par Péribus et taxis).

- Chambre à 1 ou 2 lits, mobilier personnel autorisé
- Une sécurité médicale 24h/24h grâce à la proximité du Centre Hospitalier, de ses médecins (tout en conservant le libre choix du médecin traitant) et à la qualification du personnel diplômé d'état (infirmière, diététicienne, psychomotricien)
- Une équipe d'animation de la vie sociale à disposition des résidents
- Des services efficaces : restauration soignée (tous régimes), distributeur de boissons, coiffeur, secrétariat, La Poste courrier, téléphone dans chaque chambre, lingerie et ménage assurés.

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), habilité à l'aide sociale, de 163 lits. Une équipe pluridisciplinaire permet une prise en soins gériatrique personnalisée.

L'autonomie à l'admission, évaluée lors de la visite de pré-admission (sur dossier médical pour les personnes ne pouvant se déplacer), doit être compatible avec les capacités d'accompagnement.

Le suivi médical d'un résident accueilli est assuré par son médecin traitant.

NOTRE ORGANISATION

Hébergement :

- Pavillon Acacias : 56 chambres individuelles
- Pavillon Bouleaux : 44 chambres individuelles, 5 chambres doubles
- Pavillon Cèdres : 45 chambres individuelles, 4 chambres doubles

Pour toute demande d'hébergement, un dossier de pré-admission comportant une partie administrative et une partie médicale doit être complété. Contacter le secrétariat pour toute information.

En cas de nécessité motivée par le médecin traitant, une admission en urgence peut toujours être organisée selon les possibilités d'accueil.

Consultation de pré-admission : sur rendez-vous auprès du secrétariat.

Visite de pré-admission : le résident et/ou ses proches peuvent visiter les différents locaux de l'EHPAD. Sur rendez-vous auprès du secrétariat.

2. EHPAD BEAUFORT-MAGNE

83 avenue Georges Pompidou - CS 61205 - 24 019 PERIGUEUX (324 lits)

Tél. : 05 53 45 27 44 / Fax : 05 53 45 29 83

Responsable de service : Dr WONÉ F. (médecin coordonnateur)

Praticiens : Dr WONÉ F, Dr CAILLERET F, Dr HALAK M, Dr PICHE N
Psychologue : Mme ARRUTI M

Cadres de santé : Mme BERGEMINE C, Mme FAUCHER M, Mme MEYNIER V, Mme GAYET D

Établissement d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD), habilité à l'aide sociale, de 324 lits. Une équipe pluridisciplinaire permet une prise en soins gériatrique personnalisée.

NOTRE ORGANISATION

Hébergement :

- Pavillon Douglas : 48 chambres individuelles, 42 chambres doubles
- Pavillon Félibres : 192 chambres individuelles entièrement dédiées à l'accueil des malades Alzheimer ou apparentés

Chambres : mobilier personnel autorisé
Cafétéria.

Des animations aux missions ludiques et thérapeutiques sont proposées à l'échelle collective ou individuelle.

Des prestations spécifiques : restauration soignée (tous régimes), coiffeur, secrétariat, La Poste-Courrier, lingerie et entretien assurés. Il s'agit d'unités destinées aux personnes présentant une forte dépendance, nécessitant une prise en charge constante en soins médicaux



et infirmiers. La spécificité gériatrique s'organise autour de Projets Personnalisés d'Accompagnement (PPA).

Pour toute demande d'hébergement, un dossier de pré-admission comportant une partie administrative et une partie médicale doit être complété. Contacter le secrétariat pour toute information.

En cas de nécessité motivée par le médecin traitant, une admission en urgence peut toujours être organisée selon les possibilités d'accueil.

Consultation de pré-admission : sur rendez-vous auprès du secrétariat.

Visite de pré-admission : le résident et/ou ses proches peuvent visiter les différents locaux de l'EHPAD. Sur rendez-vous auprès du secrétariat.

3. USLD (60 lits)

Pavillon Douglas - 83 avenue Georges Pompidou - CS 61205 - 24019 PERIGUEUX cedex (60 lits)

Tél. : 05 53 45 27 44 / Fax : 05 53 45 29 83

Responsable de service : Dr WONÉ F (médecin coordonnateur)

Cadre de Santé : Mme MAZZER F

Praticiens : Dr WONE F, Dr CAILLERET F, Dr HALAK M, Dr PICHE N

NOS ACTIVITÉS

Unité, habilitée à l'aide sociale, de 60 lits.

La médicalisation renforcée 24h/24h, permet l'accueil de patients, quel que soit leur âge, présentant une pathologie organique chronique ou une polyopathie, soit active au long cours, soit susceptible d'épisodes répétés de décompensation, et pouvant entraîner ou aggraver une perte d'autonomie.

Une équipe pluridisciplinaire permet un suivi médical rapproché, une permanence médicale et l'accès au plateau technique du CHP, ainsi qu'une prise en soins personnalisée.

L'évaluation de l'état de santé et de l'autonomie se fait lors de la visite de pré-admission (sur dossier médical pour les personnes ne pouvant se déplacer). Le suivi médical est assuré par l'équipe médicale hospitalière.

Hébergement :

Pavillon Douglas : 24 chambres individuelles et 18 chambres doubles. Pour toute demande d'hébergement, un dossier de pré-admission comportant une partie administrative et une partie médicale doit être complété.

Contacter le secrétariat pour toute information.

En cas de nécessité motivée par le médecin traitant, une admission en urgence peut toujours être organisée selon les possibilités d'accueil.

Consultation de pré-admission sur rendez-vous auprès du secrétariat. Visite de pré-admission : le résident et/ou ses proches peuvent visiter l'USLD. Sur rendez-vous auprès du secrétariat.

AUTRES SERVICES

UNITÉS SANITAIRES EN MILIEU PÉNITENTIAIRE

Médecin coordonnateur : Dr COUGOUL B

Dans le cadre de la mission sanitaire qui lui est dévolue, le Centre Hospitalier de Périgueux assure la prise en charge ambulatoire des détenus de la Maison d'Arrêt de Périgueux et du Centre de Détention de Neuvic sur l'Isle au sein d'Unités de Consultations et de Soins Ambulatoires en milieu pénitentiaire (U.C.S.A).

SERVICE DE NUIT

Cadres de santé : LOUIS P, MULLER I, SAMSON G

La continuité de vos soins est assurée par un service de nuit composé de personnels soignants.

INSTITUT DE FORMATION EN SOINS INFIRMIERS ET ÉCOLE D'AIDE-SOIGNANTS (IFS)

Directrice : Mme SIEBERT C

Tél. : 05 53 45 26 89

Le Centre Hospitalier de Périgueux assure également une mission d'enseignement en formant des infirmier(e)s et aide-soignant(e)s.

CRÈCHE «LES PETITS LUTINS»

Tél. : 05 53 45 27 11

Puéricultrice responsable : Mme TREVILLE C

Le Centre Hospitalier de Périgueux gère une crèche de 60 places ouvertes à tous les enfants de l'agglomération de Périgueux qui ont entre 0 et 4 ans. La prise en charge des enfants est assurée par un personnel qualifié, puéricultrices, éducatrices pour jeunes enfants et auxiliaires de puériculture.

Ouverture de 6h15 à 19h.

La crèche est fermée le samedi, le dimanche et les jours fériés.

